

PROGRAMME TAAHOUDATY

AOUT 2019 - JUILLET 2022





















République Islamique de Mauritanie Honneur - Fraternité - Justice



BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TAAHOUDATY

AOUT 2019 - JUILLET 2022





















Table des matières

Avant-propos	7
Sigles et abréviations	9
Résumé analytique	13
l - Introduction	21
II - Un Etat fort moderne au service du citoyen	23
- Renforcement de l'Etat de droit et des libertés	24
- Justice	27
- Droits de l'Homme	28
- Diplomatie	28
- Défense	29
- Intérieur	30
- Liberté d'association et d'information	31
- Décentralisation	31
- Aménagement du territoire	32
- Fonction publique	33
- Modernisation de l'administration	33
- Affaires islamiques	36
III - Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence	38
-Gouvernance	39
Gouvernance économique	39
Gouvernance financière	
Gouvernance monétaire	42
Résultats économiques	42
-Secteurs porteurs	44
Villes productives	44
Mines, pétrole et gaz	44
• Pêche	47
Agriculture	50
• Elevage	53
Industrie	54
Commerce, artisanat et tourisme	54
• Emploi	
Gouvernance environnementale	
- Infrastructures de soutien à la croissance	56
Energie	56
Hydraulique	
Assainissement	60
Transport	
Infrastructures numériques	
IV - Un capital humain valorisé au service du développement	63
- Mahadras	64
- Enseignement préscolaire	64
- Enseignement fondamental et secondaire	65

- Enseignement technique et professionnel	67
- Enseignement supérieur	68
- Recherche scientifique	69
- Santé	69
- Jeunesse	74
- Sport	74
V - Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même	76
- Culture	77
- Plan - INSAF	77
- Politique de protection sociale	78
VI - Conclusion	
TABLEAUX	
Tableau 1: Principaux Indicateurs macroéconomiques, 2019-2022	43
Tableau 2: Agrégats budgétaires en % du PIB, 2019-2022	
Tableau 3: Evolution de certains indicateurs de l'énérgie. 2019-2022	
Tableau 4: Evolution de la couverture en réseau de telecommunication et internet	61
Tableau 5: Evolution de certains indicateurs scolaires	66
Tableau 6: Evolution des capacities des services d'urgence	72
ENCADRES	
Encadré 1 : réformes réalisées pour un Etat fort moderne au service du citoyen	24
Encadré 2 : mesures d'amélioration des conditions matérielles et financières des mosquées et des Imams	36
Encadré 3: réformes en cours de réalisation pour un Etat fort moderne au service du citoyen	37
Encadré 4 : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence	38
Encadré 5 : réformes en cours de réalisation pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence	62
Encadré 6 : réformes réalisées pour un capital humain valorisé au service du développement	63
Encadré 7 : Mesures d'intensification des programmes de formation et d'appui-conseil	67
Encadré 8 : Mesures pour le renforcement des capacités en ressources humaines	
Encadré 9 : réformes en cours de réalisation pour un capital humain valorisé au service du développement	75
Encadré 10 : réformes réalisées pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même	76
Encadré 11 : réformes en cours de réalisation pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle même	83
FIGURES	
Figure 1: Taux de croissance réel	42
Figure 2: Taux de couverture des besoins en riz	52
Figure 3: Capacités en termes de lits d'hôtels. 2019-2022	
Figure 4: Nombre de localités équipées en AEP, 2019-2022	60
Figure 5: Taux de couverture de l'assurance maladie obligatoire	
Figure 6: Proportion de la population affiliée à un régime d'assurance maladie, 2019-2022	
Figure 7: Nombre de ménages bénéficiant du cash tranfert, 2019-2022	
Figure 8: Nombre d'enfants 0-5 ans dépistés	80

Avant-propos

SEM le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a, dès son accession au pouvoir, le premier Août 2019, engagé le Gouvernement à mettre en œuvre, sans tarder, son Programme électoral TAAHOUDATY avec comme objectif ultime l'atteinte de résultats concrets, quantifiables et mesurables en termes d'impacts réels sur les conditions de vie et de travail de nos citoyens.

Ce programme TAAHOUDATY, qui exprime la vision stratégique de SEM le Président de la République, pour mettre le pays sur la voie d'un développement politique, économique et social équitable et plus inclusif, est basé sur la consolidation de l'Etat de droit, la construction d'une économie résiliente et diversifiée, ainsi que le développement du capital humain tout en tirant le meilleur profit de la diversité culturelle et du dividende démographique de notre cher peuple. Ce Programme qui conjugue efficacité économique et justice sociale, constitue depuis lors, la référence et le cadre conceptuel pour la concrétisation des engagements sur la base desquels a été élu SEM le Président de la République.

La mise en œuvre de ce programme s'est très tôt heurtée à une série de défis et facteurs défavorables, dont notamment la pandémie du Covid-19, la persistance jusqu'à cet hivernage de la sècheresse et plus récemment encore la guerre en Ukraine, qui ont réduit sensiblement l'activité économique, et par conséquent les sources de revenus de l'État.

Cette conjoncture particulièrement défavorable a été aggravée par la situation difficile dans laquelle se trouvait le pays au moment de la mise en œuvre du programme TAAHOUDATY (manque de confiance des acteurs politiques et partenaires au développement, niveau d'endettement alarmant, dislocation de l'administration, généralisation de la corruption, désuétude des systèmes éducatif et sanitaire, mauvaise qualité des infrastructures physiques réalisées malgré leurs coûts excessivement élevés, mauvais choix des besoins et priorités nationaux en matière d'investissements publics).

Face à cette situation difficile, SEM le Président de la République a engagé le Gouvernement à formuler et mettre en œuvre des réformes courageuses, à même d'une part de réduire les effets pervers de ces crises sur nos populations les plus touchées, et sur nos secteurs économiques les plus impactés, et de concrétiser ses engagements à tous les niveaux et dans les meilleurs délais d'autre part.

Ces réformes et actions engagées dans le contexte national et mondial que nous connaissons ont permis entre autres :

- L'amélioration de la sécurité intérieure et sur nos frontières ;
- L'apaisement de la scène politique nationale et l'instauration de la confiance entre les pouvoirs publics et les différents acteurs

politiques et les milieux économiques ;

- La promotion des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discours et pratiques haineux, dévalorisants et affectant l'unité nationale :
- Le renforcement des capacités institutionnelles des administrations ;
- La diversification de l'économie nationale et l'amélioration du climat des affaires ;
- La lutte sans merci contre la gabegie et toutes les formes de corruption et de détournement des deniers publics ;
- L'amélioration de l'offre en termes d'infrastructures et d'équipements publics, tout en veillant aux mesures de sauvegarde, de protection et d'entretien de ceux-ci :
- Le lancement du chantier de l'école républicaine ;
- L'amélioration de l'offre et de la qualité des services de santé, ainsi que l'élargissement de l'assurance maladie aux personnes non couvertes par les régimes actuels de sécurité sociale et d'assurances maladie (CNSS et CNAM);
- Le renforcement de l'accès aux services de base et du pouvoir d'achat, notamment pour les personnes pauvres et vulnérables ; et
- La mise en place d'un cadre plus favorable à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable.

Le succès de ces reformes n'auraient pas été possible sans le pilotage hautement stratégique, le contrôle régulier et l'attachement aux résultats concrets de SEM le Président de la République. Cette exigence, ce style de gouvernance civique, cette rigueur dans la formulation et l'exécution des reformes, dont il a fait preuve sans relâche tout au long de ces trois années, constituent pour le Gouvernement, une source d'inspiration et d'encouragement pour mener à bon port le Programme TAAHAHOUDATY, dont les résultats auraient été encore plus importants s'il avait été exécuté dans un contexte national et mondial plus favorable et plus stable.

Enfin, c'est dans ce contexte, et avec cette dynamique, qu'ensemble nous renforcerons ces acquis et développerons de nouveaux horizons au double plan économique et social pour répondre efficacement aux attentes et besoins actuels et futurs de nos chères populations, qui sont fières et se réjouissent du bilan global de SEM le Président de la République au cours de ses trois premières années de son mandat.

Mohamed Ould BILAL MESSOUD

Premier Ministre

Sigles et abréviations

AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AGR	:	Activités Génératrices de Revenu
AMAQES	:	Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de
		l'Enseignement Supérieur
ANAPEJ	:	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANE	:	Agence Nationale pour l'Emploi
ANRSI	:	Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation
APIM	:	Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie
CAAM	:	Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés
CAC		Centre d'Accueil des Citoyens
CAMEC	:	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et des
		Consommables
CDC	:	Centre de Développement des Compétences
CDD	:	Caisse de Dépôts et de Développement
CFPF	:	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CNE	:	Conseil National pour l'Education
CNP	:	Conseil National du Patrimoine
CNRADA	:	Centre National de Recherche Agronomique et de
		Développement Agricole
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COGES	:	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CRENAM	:	Centre de Récupération Nutritionnel et Ambulatoire
CSA	:	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CS	:	Centre de Santé
DRS	:	Direction Régionale de la Sûreté
EHC	:	Ecole des Hautes études Commerciales
ENAS	:	Ecole Nationale pour l'Action Sociale
ENFVA	:	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles
ENI	:	Ecole Normale des Instituteurs
ETER	:	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
FCP	:	Festival des Cités du Patrimoine
FMANPSH	:	Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes en Situation d'Handicap
FNE	:	Fonds National pour l'Emploi
FPDE	:	Fonds de Promotion pour le Développement de l'Elevage
FST	:	Faculté des Sciences et Techniques
FTP	:	Formation Technique et Professionnelle
FVA	:	Festival des Villes Anciennes
GTA	:	Grand Tortue Ahméyim
HAPA	:	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
HT	:	Haute Intensité
IGE	:	Inspection Générale d'Etat
IMROP	:	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

INA	:	Institut National des Arts
ISESCO	:	Organisation du monde Islamique pour l'Education, la Science
		et la Culture
ISET	:	Institut Supérieur d'Etudes Technologiques
ISPLTI	:	
		Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction
1071		et de l'Interprétariat
ISTI	:	Institut Spécialisé des Technologies Industrielles
ISTIC	:	Institut des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication
ITIE	:	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IUP	:	Institut Universitaire Professionnel
Km	:	Kilomètre
MAEPSP	:	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MDN	:	Ministère de la Défense Nationale
MPE	:	Mauritanienne des Produits de l'Elevage
MPN	:	Marché au Poisson de Nouakchott
MW	:	Méga Watt
NKTT	:	Nouakchott
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAS	:	Office National d'Assainissement
ONDFF	:	Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles
ONISPA	:	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche
		et de l'Aquaculture
PDA	:	Point de Débarquement Aménagé
PDM	:	Plan de Développement Multisectoriel
PK	:	Point Kilométrique
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PPP	:	Partenariat Public-Privé
ProPEP	:	Programme Prioritaire Elargi du Président de la République
PS	:	Poste de Santé
PSH	:	Personnes en Situation d'Handicap
PSO	:	Plan Stratégique et Opérationnel
RH	:	Ressources Humaines
SAMU	:	Service d'Aide Médicale Urgente
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDC	:	Salles de classe
SIGE	:	Système d'Informations et de Gestion des Effectifs
SMPL	:	Société Mauritanienne des Produits Laitiers
SNDE	:	Société Nationale d'Eau
SNDP	:	Société Nationale de Distribution de Poisson
SNE	:	Stratégie Nationale de l'Emploi
SOMELEC	:	Société Mauritanienne d'Electricité

SWEED	:	Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel
TAC	:	Totaux Admissibles de Captures
TNS	:	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNPM	:	Union Nationale du Patronat Mauritanien
USIA	:	Université des Sciences Islamiques d'Aioun
ZLECAF	:	Zone de Libre-Echange Africaine

Résumé analytique

I - Introduction

Le présent rapport retrace les principales réalisations enregistrées au cours de la période août 2019-juillet 2022 dans la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY de SEM le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani. Il a été élaboré suivant une approche participative et itérative impliquant tous les Départements ministériels.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'obligation de reddition des comptes et de reporting que **SEM le Président de la République** demande au Gouvernement depuis son accession à la magistrature suprême.

Le programme TAAHOUDATY, qui s'appuie sur une vision de développement politique, économique et social équitable et inclusif, s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques, déclinés en priorités et plans d'actions sectoriels, traduits dans la lettre de mission du Premier Ministre: (i) un Etat fort, moderne au service du citoyen; (ii) une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence; (iii) un capital humain valorisé au service du développement; et (iv) une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

La mise en œuvre de ce Programme est intervenue dans un contexte marqué par l'apparition du Covid-19, à laquelle est venue s'ajouter, au début de cette année, la guerre en Ukraine, qui ont dégradé davantage la situation socio-économique national et internationale.

Toutefois, le bilan des trois (3) premières années de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY fait ressortir que d'importantes avancées ont été enregistrées dans l'atteinte des objectifs de développement politique, économique et social.

Au-delà du climat de sécurité, stabilité, sérénité et de paix, qui règne dans notre pays, des résultats encourageants ont été obtenus dans les domaines économique et social, comme en témoigne l'évolution des indicateurs :

- Au plan économique la situation est marquée par la reprise de la croissance et le maintien des grands équilibres macro-économiques ;
- Sur le plan social, des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'énergie et à l'eau

potable ainsi qu'en matière de l'éducation et de la santé :

- Concernant la sécurité alimentaire, le taux de couverture des besoins locaux en riz a atteint 89% en 2022, contre 80% en 2019;
- Au niveau des sous-secteurs de l'électricité et de l'énergie, le taux d'accès à l'électricité est passé de 46% en 2019 à 53% en 2022; et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national a augmenté de 37% à 38% entre 2019 et 2022;
- S' agissant de l' accès à *l' eau potable*, le nombre de ménages raccordés au réseau d' eau potable a atteint **280.000** en 2022, soit plus du double de son niveau de 2019;
- Dans le domaine de *l'éducation*, le taux net de scolarisation (TNS) et le taux de réussite aux concours sont passés respectivement de 77% à 79% et de 47,3% à 55% entre 2018/2019 et 2021/2022;
- Pour ce qui est de la santé, la proportion de la population affiliée à un régime d'assurance maladie est de 30% en 2022, alors qu'elle était de 20% en 2019; la proportion des accouchements assistés est passée, quant à elle, de 62% à 70,4% entre 2019 et 2022; tandis que le ratio des ressources humaines qualifiées pour 10.000 habitants a évolué de 15,4 à 20,3 sur la même période.

Pour chacun des quatre (4) axes stratégiques, les principaux points saillants au cours de la période août 2019-juillet 2022 sont résumés

II - un Etat fort, moderne au service du citoyen

Dans le domaine de l'apaisement du climat politique et du renforcement des Institutions, les principales réalisations ont concerné :

- La promotion de la concertation politique entre SEM le Président de la République et les principaux acteurs de la vie publique sur les questions d'intérêt national;
- La modernisation et le renforcement des capacités des institutions (Assemblée nationale, Conseil constitutionnel et Cour des comptes).

En ce qui concerne la justice, les principales réformes ont porté sur :

- La promulgation de loi portant organisation de la profession des avocats;
- La réforme du statut des magistrats et la réorganisation de leur parcours professionnel;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 :
- L'ouverture de quinze (15) bureaux d'aide judiciaire dans toutes les wilayas du pays ;

En matière de promotion des *droits de l'Homme et de lutte contre les séquelles de l'esclavage*, les initiatives ont concerné, notamment :

- La création d'une instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (SNPDH);
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile;
- L'instauration d'un Prix de Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale;
- La formation et la sensibilisation sur les lois incriminant l'esclavage et la traite des personnes au profit des agents publics et des acteurs de la société civile concernés par cette question.

S'agissant de la liberté d'association et d'information, il y'a lieu de souligner :

- La révision de la loi sur les Associations instituant le régime déclaratif au lieu du régime d'autorisation, et l'adoption de ses décrets d'application;
- La révision de la loi régissant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).

Pour ce qui est du volet diplomatie dynamique et proactive, les efforts ont concerné :

- L'ouverture d'une nouvelle ambassade et d'une représentation respectivement à Doha et à Oslo, et la construction des locaux des ambassades et représentations à Addis-Abeba et à Niamey;
- La création de l'Académie diplomatique.

Concernant la préservation de l'intégrité territoriale et la protection du citoyen, l'on peut citer :

- L'adoption du décret portant création du Comité National de Lutte contre le Terrorisme (CNLCT);
- Le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles des forces de défense et de sécurité (recrutement, formation, construction, d'unités de production de munitions).

Les efforts de mise en place d'une administration efficace au service du citoyen ont été axés, notamment sur :

- La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale;
- L'adoption du décret portant revalorisation des pensions de retraite des fonctionnaires civils et militaires, ainsi que des bénéficiaires du régime de la sécurité sociale, et leur paiement mensuel;
- L'adoption du décret portant relèvement de l'âge limite du départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat à 63 ans, contre 60 ans précédemment;
- La mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation ;
- Le lancement de la plateforme numérique de la coordination de

l'action gouvernementale.

Parmi les orientations visant le rayonnement de notre civilisation islamique, figurent :

- L'élaboration de plusieurs textes pour la mise en place de l'Etablissement National des Awghaf ;
 - La prise en charge des coûts d'entretien et d'équipement de dizaines de mosquées, notamment dans les quartiers pauvres de Nouakchott, ainsi que le recrutement de nouveaux imams et muezzins.

III - Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence

En matière de gouvernance économique, financière et monétaire, on peut noter :

- Le renforcement de la planification stratégique et régionale ;
- Le renforcement et la redynamisation des organes de contrôle, dont la révision du Code des marches publics et l'actualisation, en cours, de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption;
- La mise en place d'instruments de riposte et de relance économique, avec :
 - La création d'un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte Contre la pandémie du Covid-19, doté d'environ 11,12 milliards MRU, exécutés à hauteur de 8,70 milliards MRU (78,23%);
 - La mise en place du Programme prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP) 2020-2022, doté de 24,2 milliards MRU, exécutés à hauteur de 55%.

Pour ce qui est du développement des *secteurs productifs* de l'économie, les réalisations ont porté, notamment sur :

- La révision du Code de l'urbanisme ;
- La mise en place d'un système géodésique et d'un inventaire toponymique géo référencé des lieux habités dans plusieurs willayas ;
- La protection des villes de Nouakchott et de Nouadhibou contre les incursions marines et la construction d'ouvrages de franchissement sur le littoral ;
- L'élaboration d'une Stratégie du contenu local des activités pétrolières, gazières et minières ;
- La modernisation et la mise en ligne du cadastre minier ;
- La création de Maaden pour l'encadrement de l'activité artisanale et semi-industrielle de l'or :

- L'élaboration du Schéma directeur du gaz ;
- L'achèvement des travaux de construction et l'opérationnalisation du Port de N'Diago, et le démarrage des travaux de viabilisation de l'infrastructure;
- L'aménagement et la mise en exploitation de 4.933 ha de périmètres irrigués collectifs, et le lancement des travaux sur une superficie de 11.847 ha;
- La restauration de 7.349 ha de terres agro-sylvo-pastorales, la mise en place de 42 fermes agricoles communautaires intégrées au profit des femmes rurales sur la tracée de la grande muraille verte, et le désenclavement des zones de production;
- La construction de 55 barrages et de 93 ouvrages mixtes pour l'agriculture pluviale ;
- L'augmentation conséquente du budget alloué à la santé animale ;
- La construction de cinq (5) fermes intégrées pour l'amélioration des races et la production laitière ;
- La création de plusieurs unités industrielles dans divers domaines (agroalimentaire, textiles, aliment de bétail...);
- La promulgation de la Loi sur la protection du consommateur ;
- Le lancement des travaux de construction d'un village artisanal et de trois (3) sites touristiques au Parc National du Banc d'Arguin (Iwik, Mamghar et Tissit);
- La création d'une école d'hôtellerie et du tourisme, et la formation de plusieurs dizaines jeunes aux métiers du tourisme ;
- La mise en place d'une police environnementale dans les activités industrielles et artisanales.

Dans le domaine des infrastructures de soutien à la croissance, les efforts ont concerné :

- L'adoption du Code de l'électricité;
- L'élaboration du projet de révision de la loi portant classification du réseau routier ;
- L'achèvement des travaux de réalisation du parc éolien 100 MW de Boulenouar;
- Le renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux ayant permis l'accès à l'électricité pour 480.000 habitants ;
- L'achèvement des travaux d'alimentation en eau potable d'Aioun et de Digueni à partir de Dhar ;
- L'extension du programme d'assainissement de Nouakchott aux zones les plus vulnérables, et la mise en place d'un programme d'assainissement rural;
- La reconstruction de 437 km de routes bitumées à l'intérieur du pays et la réhabilitation de 50 Km de la route Nouakchott- Boutilimit, en

- plus de la réalisation de 106 km de voiries urbaines ;
- La mise en service du poste du terminal à conteneurs du Port Autonome de Nouakchott;
- La construction de 1.700 km de tronçon de backbone national de télécommunication.

Parmi les actions réalisées pour promouvoir un *secteur privé compétitif*, on peut citer :

- La révision du Code de commerce et du Code des procédures ;
- La rénovation du cadre juridique et institutionnel régissant le Partenariat public-privé ;
- La création et opérationnalisation d'une Agence pour la promotion des investissements en Mauritanie (APIM).

En matière de promotion d'un emploi décent pour tous, il y a lieu de noter :

- La mise en œuvre de programmes spécifiques pour l'emploi, qui ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois et le financement de plusieurs nouveaux projets, la mise en place des « Guichets Emploi » dans chaque wilaya, et l'appui à l'entreprenariat;
- La signature d'une Convention avec un partenaire au développement pour l'accompagnement à l'entreprenariat de 2.000 bénéficiaires constitués de femmes et de jeunes des Wilayas de l'Assaba et du Guidimagha, et une autre convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) portant sur la création de 6.000 emplois, et qui a permis d'ores et déjà de créer 2.000 emplois dans le domaine du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie;
- La création et l'opérationnalisation du Fonds National pour de l'Emploi (FNE).

VI - Un capital humain valorisé au service du développement

Concernant le développement d'un système éducatif performant, d'importantes avancées ont été enregistrées sur la voie de la mise en place d'une école républicaine, performante et inclusive portant sur :

- La création d'une maison d'édition du « Saint Coran » ;
- L'édition du Prix du Président de la République pour la préservation et la compréhension des textes Muhdari.
- La construction de neuf (9) nouveaux jardins d'enfants publics, et le recrutement de 150 monitrices ;
- L'adoption de la loi d'orientation du système éducatif national ;
- La mise en place du Haut Conseil National pour l'Education (HCN);

- La réception de 1.400 salles de classe, et le lancement des travaux pour 1.200 autres;
- Le recrutement de 8.040 enseignants, et la formation continue de 9.000 enseignants ;
- L'appui au Programme de cantines scolaire pour 190.000 élèves dans 370 écoles ;
- La mise en place d'un programme de distribution d'uniformes scolaires pour 150 écoles ;
- L'augmentation de la masse salariale des enseignants de 30%;
- La mise en place de plus de 750 Comités de Gestion des Etablissements Scolaires ;
- La redynamisation de l'ENFVA et l'ouverture de plusieurs écoles, instituts et centres de formation spécialisés ;
- La formation de plus de 14.500 jeunes en formation diplômante et dans le BTP;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030;
- L'élaboration d'une Stratégie pour la recherche scientifique et l'innovation à l'horizon 2026 ;
- La mise en place d'un Fonds pour le financement de la recherche.

Concernant la mise en place d'un système de santé de qualité, à la portée de tous, les efforts consentis ont porté essentiellement sur :

- La mise en place du programme d'assurance maladie universelle ;
- La réduction de 55% du coût du forfait obstétrical pour les femmes enceintes :
- La construction de l'hôpital de Sélibaby, l'extension du Centre Hospitalier National ainsi que la construction et l'équipement de 47 structures de santé;
- Le renforcement des capacités de stockage de la CAMEC;
- La disponibilité des médicaments essentiels de qualité dans le cadre du système MOUYASSAR.

La promotion d'un engagement citoyen et des horizons pour les jeunes a été marquée par l'institution d'un Programme de service civil volontaire WATANOUNA.

L'épanouissement par le sport et les loisirs a connu notamment la construction/réhabilitation de stades dont Nouadhibou, Nouakchott, Boghé et Rosso, et de maisons de jeunes ainsi que l'aménagement d'espaces pour les jeunes.

V- Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

En matière de valorisation du patrimoine culturel, les principales activités initiées sont :

- La réforme et la restructuration du Festival des Villes Anciennes, devenu désormais Festival des Cités du Patrimoine ;
- L'inscription de la Mahadra comme patrimoine islamique et l'appui aux bibliothèques familiales de manuscrits dans les quatre (4) villes anciennes.

Les activités réalisées dans le cadre du Plan de solidarité nationale et d'équité – Plan INSAF, initié en 2022 pour renforcer l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers des actions citoyennes, ont concerné :

- La tenue de registres au niveau du parquet pour le suivi des plaintes et des jugements de condamnations pour la documentation et la publication des jugements relatifs aux atteintes à l'unité nationale.
- L'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de prendre l'initiative de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive ou de violence physique et verbale;
- L'élaboration de plans régionaux de lutte contre la discrimination ;
- L'affectation de médiateurs (Mouslih) compétents pour la conciliation, au niveau local et décentralisé, dans le cadre du processus de mise en place de mécanismes territoriaux de règlement pré-juridictionnels des litiges;
- Le début du processus de réactivation des scouts mauritaniens pour renforcer l'appartenance nationale et la citoyenneté;
- L'introduction de cours de culture citoyenne au niveau du fondamental et du secondaire ;
- La création d'un mécanisme national de financement des fédérations et clubs sportifs et culturels, et d'un plan d'appui aux académies sportives et de développement des jeunes talents (17 académies ont été financées et 25 en cours).

La consolidation de la politique de protection sociale s'est réalisée à travers :

- La création d'une Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion pour un budget annuel de plus de 4 milliards d Ouguiya MRU;
- L'élargissement du programme de transfert monétaire régulier touchant plus de 98.200 ménages en 2022, et l'augmentation du montant trimestriel;
- L'actualisation, en cours, de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS);
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre;
- La création d'un Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDF);

I - Introduction

Depuis son investiture, SEM le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a exprimé son ambition et sa détermination à mettre en œuvre son Programme TAAHOUDATY, afin d'engager le pays sur le sentier d'un développement économique et social inclusif et durable, en vue de construire des bases solides susceptibles de changer significativement les conditions de vie des citoyens mauritaniens.

Aussitôt, il a placé au centre de sa vision, la promotion de l'Etat de droit, le renforcement des institutions et des libertés, le développement d'une économie diversifiée et inclusive, créatrice de richesse et d'emplois, l'amélioration de l'offre et de la qualité des services d'éducation et de santé, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et l'épanouissement de la société à travers la culture, le sport et les loisirs, tout en protégeant l'environnement.

Le Programme TAAHOUDATY, traduisant cette vision de SEM le Président de la République, fixe les priorités et constitue le socle des interventions du Gouvernement selon les quatre (4) axes stratégiques suivants :

- 1. Un Etat fort, moderne au service du citoyen
- 2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence
- 3. Un capital humain valorisé au service du développement
- 4. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

Ces axes ont été déclinés en priorités et plans d'actions sectoriels, traduits dans la lettre de mission de Monsieur le Premier Ministre, et la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement.

Pendant trois (3) ans, le Gouvernement a mis en œuvre le Programme TAAHOUDATY dans un contexte marqué essentiellement par la crise du Covid-19, et tout récemment la guerre en Ukraine, qui ont mis à mal les acquis de notre économie, et révélé certaines de ses faiblesses structurelles.

En dépit de ce contexte difficile, la mise en œuvre efficace du Programme TAAHOUDATY a permis le respect des engagements de SEM le Président de la République vis-à-vis du peuple mauritanien, à travers de nombreuses réalisations couvrant tous les aspects de la vie économique et sociale du pays. Ce qui a permis, notamment d'accélérer le développement des

secteurs productifs et de soutenir l'activité économique, de promouvoir le capital humain, et de protéger les populations les plus vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans la sphère productive.

Le présent rapport, présenté en Conseil des Ministres le 31 Août 2022, porte sur le bilan des trois (3) premières années du mandat de **SEM le Président de la République**, passant en revue les principales réalisations enregistrées aux niveaux des quatre (4) axes stratégiques du Programme **TAAHOUDATY**.



II - Un Etat fort moderne au service du citoyen

Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif général de cet axe est de déployer les efforts nécessaires pour assurer la promotion d'un Etat de droit, garantissant les libertés, la sécurité et la paix sociale, ainsi que l'accès de tous les citoyens mauritaniens au service public. Dans ce cadre, les principales priorités sont :

- Renforcement des institutions et apaisement du climat politique;
- Préservation de l'intégrité territoriale de notre pays et protection des citoyens;
- Promotion du rayonnement international de notre pays;
- Redynamisation de l'administration publique;
- Défense de notre sainte religion et promotion de ses valeurs de tolérance.

Tenant compte de ces priorités, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs spécifiques d'apaiser le climat politique et de renforcer les institutions, de moderniser et renforcer le système judiciaire, d'assurer la suprématie absolue du droit et de consolider la bonne gouvernance, de renforcer la sécurité et la paix sociale, de consolider les libertés individuelles et collectives, de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée, et de mettre en place une administration publique efficace proche des citoyens.



Dans ce cadre, plusieurs importantes réformes et activités ont été réalisées.

Encadré 1 : réformes réalisées pour un Etat fort moderne au service du citoyen

Un climat politique apaise et des Institutions solides Promulgation de la loi portant organisation de la profession des avocats

- Promulgation de la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information
- Promulgation de la loi relative aux notaires
- Promulgation de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n 2010-021 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants
- Révision de la loi régissant la Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA)
- Réforme du statut des magistrats et réorganisation de leur parcours professionnel
- Adoption du décret n° 2022-107 portant modalités d'application de la loi ordinaire n° 2018-032 relative à la Cour des comptes
- Elaboration d'une Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme (SNPPDH)
- Elaboration de la Stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) 2020-2024
- Elaboration de la politique sectorielle dans le domaine de la justice 2020-2030
- Mise en place d'un cadre juridique de lutte contre la traite des êtres humains et protéger les victimes
- Mise en place d'une instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants
- Elaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile

L'intégrité territoriale préservée et un citoyen protégé

- Révision du cadre légal relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Approbation du décret portant création

du Comité national de lutte contre le terrorisme

Une administration efficace au service du citoyen

- Promulgation de la loi n° 2021-019 autorisant la ratification de la charte africaine sur les valeurs et les Principes du service public et de l'Administration
- Promulgation de la loi n° 2020-20 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n° 93-09 modifiée portant Statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat
- Adoption du décret n° 2021-089 portant augmentation des pensions de retraite des fonctionnaires civils et militaires
- Révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale
- Adoption du décret n°2020-106 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 98-022, relatif au régime commun des concours administratifs et examens professionnels
- Adoption du décret n°2022-093 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2016-082, modifié, portant harmonisation et simplification du système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif
- Adoption de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local
- Mise en place du Haut conseil de la décentralisation (HCD)
- Relèvement de l'âge de départ à la retraite à 63 ans
- Augmentation, depuis le 1er janvier 2021, de la pension nette de 100 % au profit les pensionnés titulaires, en plus du paiement mensuel, et de 60% pour les bénéficiaires du régime de la sécurité sociale
- Elaboration d'une stratégie nationale de sécurité numérique 2022-2025
- Adoption de l'Agenda du numérique et de son plan opérationnel 2022-2025

- Renforcement de l'Etat de droit et des libertés

Les efforts dans ce domaine ont été principalement orientés, au cours de la période 2019-2022, vers l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions, la modernisation du système judicaire ainsi la promotion des libertés et droits humains.

En ce qui concerne l'apaisement du climat politique et le renforcement des

institutions, les orientations ont porté sur ;

- La promotion de la concertation politique entre SEM le Président de la République et les principaux acteurs de la vie publique sur les questions d'intérêt national;
- La construction d'un nouveau siège au profit du Conseil constitutionnel;



- L'adoption de plus de 80 lois, nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat : l'importance du volume de ces lois et la pertinence de leur contenu dénotent de l'ampleur des réformes engagées par le Gouvernement ;
- La construction d'un nouveau siège pour l'Assemblée nationale, inauguré en novembre 2021, le recrutement de quinze (15) conseillers, et l'organisation de sessions de formation;
- La redynamisation des groupes parlementaires avec la création de vingt (20) groupes, dont cinq (5) groupes thématiques et quinze (15) groupes d'amitiés (diplomatie parlementaire);
- La réorganisation et le renforcement des capacités de la Cour des comptes à travers :



- L'adoption du décret n° 2022-107 du 15 juillet 2022 portant modalités d'application de la loi n° 2018-032 du 20 juillet 2018 relative à la Cour des comptes ;
- La création d'une nouvelle Chambre centrale chargée du contrôle des comptes et de la gestion des entités publiques soumises au régime de gestion de droit commun;
- Le recrutement et la formation de onze (11) nouveaux membres, et le lancement du processus de recrutement de dix (10) autres ;
- L'amélioration des conditions de travail du personnel par l'octroi de primes aux juges des tribunaux et des récompenses incitatives au profit de tous les membres ;
- La réhabilitation et l'équipement de la grande salle polyvalente ainsi que la réhabilitation de l'ancien bâtiment du tribunal;
- La publication des rapports généraux annuels relatifs aux années 2007 à 2018 ;
- La préparation des rapports relatifs au projet de loi portant règlement et déclaration générale de conformité pour les années 2019 et 2020 ;
- L'élaboration et la publication d'un rapport sur la gestion du Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte contre la Pandémie du Covid-19 pour les années 2020 et 2021.

- Justice

En vue de moderniser le *système judiciaire* et de renforcer son indépendance, plusieurs réformes ont été engagées, dont :

- L'actualisation et le renforcement de l'arsenal juridique à travers :
 - La promulgation de loi portant organisation de la profession des avocats :
 - La promulgation de la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information ;
 - La promulgation de la loi relative aux notaires ;
 - L'adoption de la loi portant protection des symboles nationaux ;
 - La révision de la loi portant sur la nationalité permettant la double nationalité;
 - La révision du cadre juridique relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
 - L'approbation du décret portant création du Comité National de Lutte contre le Terrorisme ;
 - La réforme du statut des magistrats et la réorganisation de leur parcours professionnel;
 - L'élaboration du projet de décret portant restructuration de l'administration pénitentiaire ;
 - L'élaboration du projet de décret relatif à la création d'un corps spécial de garde et de surveillance des prisons.
- La consolidation et la modernisation du système judiciaire avec, notamment :
 - L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 ;
 - L'élaboration de la politique sectorielle dans le domaine de la justice 2020-2030 ;
 - L'ouverture de quinze (15) bureaux d'aide judiciaire dans toutes les wilayas du pays ;
 - La formation de 577 magistrats, auxiliaires, notaires, greffiers, avocats, experts et huissiers ;
 - La réorganisation des établissements pénitentiaires ;
 - La construction et l'équipement de quatre (4) palais de justice, en plus de l'acquisition d'équipements au profit de quatre (4) tribunaux de district, de quatre (4) tribunaux étatiques et de deux (2) Cours d'appel de commerce;
 - L'acquisition d'un parc de vingt et un (21) véhicules neufs pour améliorer le fonctionnement du parquet.

- Droits de l'Homme

Dans le domaine de *la promotion des droits de l'Homme et de la lutte contre l'esclavage*, plusieurs activités ont été engagées, dont :

- La promulgation de la loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n°2010-021 du 15 février 2010, relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants;
- La mise en place d'un cadre juridique pour lutter contre la traite des êtres humains et protéger les victimes;
- La création d'une instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (SNPDH);
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile ;
- La formation et la sensibilisation sur les lois incriminant l'esclavage et la traite des personnes au profit des agents publics et des acteurs de la société civile concernés par cette question;
- L'organisation de la visite dans notre pays du Rapporteur spécial des Nations Unions sur les formes contemporaines de l'esclavage, à l'issue de laquelle il a loué les progrès réalisés par notre pays en matière de lutte contre l'esclavage;
- L'instauration d'un Prix de Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale.

- Diplomatie

Le renforcement de la dynamique de la diplomatie de notre pays sur les plans culturel, économique et social, ainsi que la protection des intérêts de l'État et des ressortissants mauritaniens à l'étranger figurent parmi les priorités du Gouvernement. Pour ce faire, les réalisations dans ce domaine ont porté sur :

- L'élargissement de la carte de notre diplomatie à travers :
 - L'ouverture d'une ambassade et d'une représentation respectivement à Doha et à Oslo, et le relèvement du Consulat en Guinée-Bissau au rang d'ambassade;
 - L'adhésion de notre pays à plusieurs organes internationaux, en plus d'être membre dans diverses Commissions internationales.
- La réalisation d'infrastructures et le renforcement des capacités par :
 - La création de l'académie diplomatique ;
 - La construction des locaux des ambassades et représentations à

Addis-Abeba et à Niamey;

- ✓ La construction, en cours, des ambassades à Abu Dhabi et à Rabat ;
- L'amélioration des conditions de vie des diplomates et du fonctionnement des Ambassades.
- Le renforcement de la coopération et de la sécurité internationale à travers :
 - L'organisation de visites officielles de SEM le Président de la République et des membres du Gouvernement dans plusieurs pays ;
 - L'approbation de l'Accord Défense Capacity Building Package (DCB) avec l'OTAN;
 - L'organisation de nombreuses conférences internationales dans notre pays;
 - L'organisation de visites officielles de coopération, d'amitié et/ou de travail dans notre pays ;
 - La signature de plusieurs accords dans divers domaines, élargissant ainsi le champ de coopération ;
 - La contribution de notre pays à l'instauration de la paix sur la scène régionale et internationale, et au développement des relations d'amitié et de coopération.

- Défense

En vue de préserver l'intégrité territoriale et de protéger les citoyens et leurs biens, plusieurs réformes ont été engagées par les pouvoirs publics au cours de la période août 2019-juillet 2022, afin d'accroitre les capacités d'interventions des forces de défense et de sécurité. C'est ainsi que :

Au niveau des *forces armées*, les efforts ont porté sur :

- Le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles par le recrutement de nouveaux éléments, la formation continue des militaires, et l'amélioration de leurs conditions de vie, avec la création d'une mutuelle pour les forces armées;
- La transformation de l'Ecole Militaire Inter-Arme en Académie, et de l'Ecole Nationale d'Etat Major en un Collège national de commandement et d'Etat-Major;
- La construction d'un nouveau siège pour le Ministère de la Défense Nationale;
- La construction d'unités de fabrication de vêtements, de chaussures et de gilets pare-balles;
- La construction, en cours, d'une unité d'industrie militaire pour la

- production de munitions de petits calibres;
- L'acquisition d'équipements de surveillance maritime pour les navires (radars, drones et armes de pointe);
- La création d'un Centre Opérationnel de conduite des opérations de Sécurité et de maintien de l'ordre public (COSEN);
- Le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles de la Gendarmerie nationale, à travers l'organisation de sessions de formations spécialisées, et l'acquisition d'équipements;
- La mise en œuvre d'une stratégie de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine avec des résultats satisfaisants (reconduction à la frontière de plus de 7.000 étrangers en situation irrégulière, et démantèlement de 73 filières de trafic d'immigrants).

- Intérieur

En matière de sécurité intérieure, les activités ont concerné, notamment :

- La construction de trois (3) DRS de Police (Akjoujt, Kaédi et Zouérate), de Dix-sept (17) Commissariats et d'une Brigade des mineurs à Nouakchott Ouest;
- La réalisation du Projet de surveillance de la ville de Nouakchott ;
- Le recrutement de 1.350 élève-agents de police et de trois (3) médecins;
- Le lancement du processus de dotation de la police d'un laboratoire multifonctionnel d'analyses génétiques et de détection des substances prohibées ou dangereuses;

En matière de Sécurité Civile, les activités ont concerné essentiellement :

- La restructuration de la Direction Générale de la Protection Civile, devenue Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGS), avec l'élargissement de ses compétences et le changement de son organisation;
- La construction d'une caserne à Néma au profit de la DGSCGS;
- La réfection des centres de secours d'El Mina, de Teyarett, d'Aleg, de Nouadhibou et de Kaédi, et de la caserne de Rosso;
- Le recrutement de 230 nouveaux éléments au profit de la DGSCGS, portant l'effectif à 518 en 2022 contre 296 en 2019.

En ce qui concerne la *Garde nationale*, les principales activités réalisées sont :

- La construction de quatre (4) postes de Commandement (Groupement spécial de sécurité n°3 à Arafat, Groupement régional n°6 à Atar, Compagnie spéciale et Brigade cynophile à Nouakchott);
- La construction et l'équipement d'un amphithéâtre de 200 places à l'Etat Major;

- Le recrutement de 661 Elève-gardes, dont 80 pour le Groupement nomade (GN);
- La mise en place d'une école à vocation régionale pour la formation des méharistes.

Pour ce qui est de la sécurité routière, les réalisations ont concerné :

- L'acquisition d'équipements composés de mini-caméras portées au profit du personnel chargé du contrôle routier, et de radars au niveau des postes placés hors de la ville pour le contrôle de la vitesse des véhicules;
- La mise en place d'un système de localisation placé sur les véhicules, et des caméras de surveillance;
- La création et l'équipement d'une compagnie spéciale d'intervention rapide.

- Liberté d'association et d'information

En matière de liberté d'association et d'information, il y a lieu de noter :

- La révision de la loi sur les associations et l'adoption de ses décrets d'application;
- La révision de la loi régissant la HAPA pour appuyer la professionnalisation de la presse, et élargir les compétences de cette institution;
- L'élaboration, en cours, de la loi portant statut du journaliste professionnel;
- L'augmentation substantielle de l'enveloppe allouée au Fonds d'appui à la presse privée, qui a été portée à 33 millions MRU en 2022 contre 20 millions MRU en 2019;
- L'élargissement de la couverture médiatique à l'échelle nationale par la création de cinq (5) stations de radios (Maghama, Mbout, Bassiknou, Kenkoussa et Chegatt), et d'une chaine de télévision privée « Medina ».

- Décentralisation

Dans le domaine de la *décentralisation*, les activités ont concerné, en particulier :

- La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale ;
- La mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation (HCD) ;
- L'adoption de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) ;

- L'initiation de conventions de transfert de compétences entre l'Etat et les Conseils Régionaux, ainsi que le renforcement des capacités des communes et des acteurs de la décentralisation :
- La construction et la réception des sièges des Conseils Régionaux de Nouadhibou, de Selibaby, du Gorgol, d'Atar, d'Aioun, de Néma et de Tidjikdja;
- La poursuite des travaux de construction de sièges des Conseils Régionaux de Kiffa, de Zouerate et d'Akjoujt;
- Le lancement des programmes de développement local et d'initiatives communales au profit des collectivités territoriales (régions et communes): plus de 270 projets ont été réalisés, en cours de réalisation ou en phase de préparation au profit des communes, notamment dans les wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi et du Guidimagha;
- La formulation d'un programme de développement multisectoriel intégré pour les zones situées à la bande frontalière (Guidimagha et Hodh El Chargui);
- La mobilisation du financement du développement régional du Hodh El Chargui (novembre 2021);
- L'institution de rencontres périodiques entre les associations des Maires et des Présidents des Conseils Régionaux.



Aménagement du territoire

S'agissant de l'aménagement du territoire, les efforts ont porté sur :

- L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;
- L'élaboration du plan général de Nouakchott et des plans de lotissement de treize (13) autres villes.

- La fonction publique

En matière de réorganisation de la *fonction publique*, les réalisations ont été concentrées sur l'actualisation du cadre juridique à travers, notamment :

- La promulgation de la loi n° 2021-019 du 06 août 2021 autorisant la ratification de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration;
- La promulgation de la loi n° 2020-20 du 6 août 2020 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n° 1993-09 du 18 janvier 1993, modifiée, portant Statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;
- L'adoption du décret n° 2021-089 du 18 Mai 2021 portant revalorisation des pensions de retraite des fonctionnaires civils et militaires ;
- L'adoption du décret n°2020-106 du 07 août 2020 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 1998-022 du 19 avril 1998 relatif au régime commun des concours administratifs et examens professionnels;
- L'adoption du décret n° 2022-093 du 17 juin 2022, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2016-082 du 19 avril 2016 modifié, portant harmonisation et simplification du système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ainsi que des établissements publics à caractère administratif;
- L'élaboration d'un projet de décret visant la distinction des emplois politiques et des emplois techniques.

- Modernisation de l'administration

D'importantes activités ont été initiées au cours de la période Août 2019-Juillet 2022 pour moderniser l'administration et renforcer ses capacités, parmi lesquelles :

- La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale ;
- L'adoption du décret portant composition et fonctionnement du Conseil National du dialogue social;
- L'adoption du décret portant relèvement de l'âge limite du départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat à 63 ans ;
- L'augmentation du montant de la pension nette de 100%, depuis le 1er janvier 2021, au profit des pensionnés titulaires, en plus du paiement mensuel, conformément à la réglementation en vigueur;

- L'augmentation du montant de la pension des bénéficiaires du régime de la sécurité sociale de 60% à compter du 1 er janvier 2021;
- Le lancement du processus de dématérialisation de certaines procédures relevant des services du Ministère des finances ;
- La révision des statuts particuliers des corps de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la santé ainsi que de l'enseignement fondamental et secondaire;
- Le lancement de la plateforme numérique de coordination de l'action gouvernementale;
- Le démarrage du processus de mise en place d'un système moderne de gestion du patrimoine de l'État ;
- La construction/réhabilitation de treize (13) bâtiments administratifs
- La création d'une Autorité de protection des données à caractère personnel;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de sécurité numérique pour la période 2022-2025 ;
- La mise en œuvre d'un programme de réformes juridiques et régulatoires visant à favoriser l'émergence d'un marché de télécommunications concurrentiel propice à l'investissement;
- L'acquisition d'un système de visioconférence pour l'Intranet du Gouvernement permettant au Gouvernement de tenir ses réunions, en toute sécurité, aisément, à la fréquence nécessaire et dans des conditions optimales ;
- La mise en place d'une nouvelle plateforme d'hébergement des applications d'e-Gouvernance pour renforcer les capacités d'hébergement des applications et système d'information;
- La mise en place de l'environnement de travail numérique « Microsoft-Modern Desktop » pour permettre aux agents de l'Etat de travailler et de collaborer facilement et en toute sécurité;
- Le développement d'une application pour la gestion automatisée du Conseil des Ministres et le suivi de ses décisions ;
- Le développement d'une plateforme d'échange entre les membres du Gouvernement permettant la collaboration en toute sécurité entre les membres du Gouvernement, la préparation et le suivi des décisions des comités interministériels;
- L'institution de bureaux Khadamaty au sein des administrations ;
- L'acquisition d'équipements et de matériels informatiques nécessaires à la mise en place d'un système de vidéo conférence reliant l'ensemble des walis à l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation;
- La création de six (6) nouvelles moughataas frontalières, en vue de resserrer le maillage territorial, et de rapprocher l'administration des

populations;

- La construction des logements et bureaux des walis de Nktt-Ouest, Nktt-Nord et d'Akjoujt;
- L'extension et la réhabilitation des logements des walis de l'Assaba et du Brakna, ainsi que dans trois (3) autres Moughataas à l'intérieur du pays ;
- La construction de bureaux et logements dans quatorze (14) Moughataa, ainsi que de deux (2) immeubles R+9 à usage de bureau d'une capacité de 550 bureaux administratifs, et du poste frontalier au PK 55 sur la route de Nouadhibou;
- La création de nouveaux corps de fonctionnaires à la police environnementale, aux Affaires Islamiques et enseignement originel, au commerce et contrôle économique;
- La modernisation partielle du Système intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés, qui a donné des résultats positifs (6.672 cas traités, 3.754 cas ont fait l'objet de fiches d'identification définitive et d'obtention de NNI);
- La construction de dix-huit (18) Centres d'Accueil des Citoyens (CACs) pour l'Etat Civil;
- La réalisation d'études préalables à la délivrance en ligne des actes d'état civil, au télépaiement des droits de timbre, et au E-autorisation visas spots (projets pilotes en cours);
- L'interconnexion des principales agences régionales de la CNSS avec son siège à Nouakchott;
- L'ouverture de plusieurs services médicaux renforcés de l'Office National de Médecine du Travail à Nouakchott, Zoueirat, Nouadhibou et Akjoujt ;
- L'achèvement de la réforme de la gestion de la main d'œuvre portuaire par le règlement définitif de la problématique des dockers en leur permettant de jouir de leurs droits à la retraite et à l'assurance maladie.

- Affaires islamiques

L'objectif principal dans ce domaine est de préserver et de promouvoir les hautes valeurs de notre sainte religion, à savoir la paix, la tolérance, l'égalité, la justice et la dignité humaine. Dans ce cadre, les principales activités réalisées sont :

- L'élaboration de plusieurs textes pour la mise en place de l'Etablissement National des Awghaf (statut du personnel, règlement intérieur, organigramme et guide des procédures);
- L'élaboration du plan d'ingénierie de la grande mosquée de Nouakchott;
- L'amélioration des conditions matérielles et financières des mosquées et des Imams (Voir encadré 2);
- La construction à Nouakchott d'un marché composé de dix-sept (17) stations de lavage
 - de voitures, de six (6) boutiques et sept (7) magasins, ce qui a permis de générer des ressources financières au profit de l'Etablissement National des Awghaf;
- L'appui matériel au Complexe Islamique de Niamey, devenu opérationnel en 2020;
- Ouverture d'un Centre d'études à distance de l'Université à Abu Dhabi, aux Emirats arabe Unis;
- En matière de lutte contre l'analphabétisme, 400.121 salles de classe ont été ouvertes au cours des années 2020, 2021 et 2022, avec un effectif cible d'environ 10.000 analphabètes, encadrés annuellement par 100 enseignants et 30 assistants. Ces salles de classe sont principalement concentrées dans les quartiers défavorisés.
- Signature d'accords : I) d'échange d'étudiants et de professeurs avec l'Université Islamique Sharif Hidayatullah en Indonésie (la plus grande université islamique publique au monde) ; et ii) de coopération avec l'Université moderne de Chinguetti.

Encadré 2 : mesures d'amélioration des conditions matérielles et financières des mosquées et des Imams

- La prise en charge des coûts d'entretien et d'équipement de 136 mosquées durant les années 2020 et 2021 au niveau des les wilayas de Nouakchott, notamment dans les quartiers
- La prise en charge annuelle des factures d'eau, d'électricité et d'entretien de la mosquée saoudienne :
- ✓ L'allocation d'une dotation annuelle de 17.000.000 MRU à l'Union Nationale des Imams de Mauritanie :
- L'appui aux imams des mosquées par la distribution de quantités importantes de produits alimentaires dans le cadre du programme Iftar Saym, suspendu depuis 2015, et dont environ 1.000 imams ont bénéficié en 2021, et 3.000 en 2022.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts de lutte contre la radicalisation des jeunes, il y a eu l'organisation de :

- Formation de 500 jeunes vulnérables dans les Mahadras ;
- Plusieurs formations professionnelles qualifiantes, de courte durée, au profit de 18.045 jeunes sur tout le territoire national, pour faciliter leur insertion dans la vie active.

De plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisations.

Encadré 3 : réformes en cours pour un Etat fort moderne au service du citoyen

- Loi portant statut du journaliste professionnel
- Loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles
- Décret portant restructuration de l'administration pénitentiaire
- Décret relatif à la création d'un corps spécial de garde et de surveillance des prisons
- Décret sur la distinction des emplois politiques et des emplois techniques
- Stratégie nationale de promotion de la société civile (SNPSC)
- Plan d'action de la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme
- Création d'une Agence de recouvrement de la ZAKATT

III - Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal est de créer environnement favorable au développement d'une économie productive et diversifiée, génératrice de plus de richesse et d'emplois. Dans ce cadre, les priorités stratégiques sont:

- Promotion d'une économie productive et diversifiée, génératrice de plus d'emplois et de valeur ajoutée
- Réalisation d'infrastructures de soutien à la croissance
- Promotion d'un secteur privé compétitif, moteur de croissance
- Emergence de Villes productives
- Promotion d'un emploi décent pour tous

Partant de ces priorités, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de rénover le cadre de gouvernance, de diversifier et de développer la production nationale en s'appuyant sur une meilleure mise en valeur des secteurs pour lesquels le pays possède des avantages comparatifs, de tendre vers l'autosuffisance alimentaire, de favoriser l'émergence d'industries de transformation, tout en protégeant l'environnement, de développer les infrastructures de soutien à la croissance, de favoriser l'émergence des territoires viables, et de promouvoir le développement d'un secteur privé compétitif et un emploi décent.

Dans ce cadre, plusieurs importantes réformes et activités ont été réalisées.

Encadré 4 : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

Une économie productive et diversifiée, génératrice de plus d'emplois et de valeur ajoutée

- Ratification de la loi sur la protection des consommateurs
- Promulgation de la loi sur la mise en place d'une police environnementale
- Promulgation de la loi sur la biosécurité
- Elaboration de la Stratégie minière nationale
- Elaboration d'une stratégie de contenu local des activités pétrolières, gazières et minières (y compris une loi d'orientation)
- Elaboration du Schéma directeur du gaz (Gas Master Plan)
- Elaboration de la lettre de politique et de planification du secteur des pêches et de l'économie maritime 2022-2024
- Modernisation et mise en ligne du cadastre minier (appelé fléxi-cadastre)
- Création du Fonds de promotion de développement de l'élevage (FPDE)

Développement des infrastructures de soutien à la croissance

- Approbation du Code d'électricité

Un secteur privé compétitif, moteur de la croissance

- Révision du Cadre légal et réglementaire régissant

- le partenariat public-privé (PPP)
- Révision du Code de commerce
- Révision du code des procédures intégrant la médiation
- Création d'un Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie
- Création et opérationnalisation d'une Agence pour la promotion des investissements en Mauritanie (APIM)

Un emploi décent pour tous

- Restructuration de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ) devenue Agence nationale pour l'emploi (Agence TACHQHIL)
- Elaboration de la Stratégie nationale de l'emploi (SNE) et sa déclinaison en plan d'action opérationnelle
- Création et opérationnalisation du Fonds national de l'emploi (FNE).

Villes productives

- Révision du Code de l'urbanisme
- Elaboration du Schéma Directeur d'aménagement d'urbanisme (SDAU) et du Plan local d'urbanisme de la commune de Tevragh-zeina
- Elaboration de plans de lotissements de 13 villes et agglomérations et correction du plan général de Nouakchott

primature.gov.mr

- Gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs d'améliorer la gouvernance économique, financière et monétaire, tout en maintenant les grands équilibres macroéconomiques. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en œuvre, parmi lesquelles :

Gouvernance économique

Concernant la gouvernance économique, les activités ont porté sur :

- Le renforcement de la *planification stratégique nationale et régionale* à travers :
 - L'évaluation globale de la mise en œuvre du premier plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2020;
 - La mise en place du système de suivi-évaluation de la SCAPP;
 - L'élaboration du second plan d'actions de la SCAPP 2021-2025, compte tenu des évolutions économiques et sociales, des engagements du Président de la République et des stratégies sectorielles:
 - L'élaboration des Stratégies Régionales de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP), pour huit (8) wilayas du pays, avec des plans d'action alignés à la durée de celle du plan d'action de la SCAPP 2021-2025;
 - L'organisation d'une table ronde à Néma sur le financement du développement de la Wilaya du Hodh Chargui.
- La révision du Code des marchés publics et l'adoption de ses textes d'application dans une optique d'un meilleur respect des grands principes qui fondent le droit des marchés publics : transparence, concurrence, égalité d'accès aux marchés publics et égalité de traitement;
- La promotion d'un secteur privé compétitif, moteur de la croissance à travers :
 - La révision du Code de commerce permettant de simplifier les procédures et d'y intégrer le volet justice commercial;
 - La révision du Code des procédures, intégrant la médiation ;
 - La révision du Cadre légal et réglementaire, régissant le Partenariat public-privé (PPP) et la préparation de 10 projets structurants destinés à un financement PPP;
 - La mise en place de plusieurs cadres et instruments de concertation

- entre le public et le privé (Conseil Supérieur de l'Investissement, Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie);
- L'adhésion de notre pays au Fonds de solidarité africaine permettant aux entreprises privées d'accéder à un mécanisme d'assurance qui doit leur faciliter l'accès au crédit;
- La simplification du système fiscal avec la création d'un Impôt sur les sociétés (IS), remplaçant et fusionnant l'impôt sur les bénéfices et l'impôt forfaitaire,
- La mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et la réduction des coûts de facteurs à travers l'augmentation de l'offre de l'énergie moyenne tension et l'augmentation des capacités en Internet disponibles ; et
- Le lancement d'une application de télé-service, permettant aux entreprises de faire leurs déclarations en ligne, et de réduire ainsi les coûts d'intermédiation.
- L'adoption d'une série de lois favorisant le climat des affaires (loi régissant les services et moyens de paiement électroniques et ses textes d'application, loi organique renforçant l'indépendance et la spécialisation de la justice commerciale et loi révisant le droit des sûretés mobilières);
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2020-2030 ;
- La restructuration de l'Office National de la Statistique (ONS), devenu Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), dotée de moyens financiers et humains appropriés;
- Le lancement d'importantes opérations pour enrichir le système statistique national : conduite de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) ; recensement, en cours, du patrimoine de l'Etat.
- La mise en place d'instruments de riposte et de relance :
 - Un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte Contre la pandémie du Covid-19, doté d'une enveloppe d'environ 6 milliards MRU, pour financer le plan d'aide sociale annoncée par SEM le Président de la République dans son discours à la Nation du 25 mars 2020. Ce Fonds a permis de prendre en charge les fournitures médicales, d'aider les ménages vulnérables et de régler les factures d'eau et d'électricité, de constituer des stocks de sécurité alimentaire et d'apporter un soutien aux secteurs économiques formel et informel. L'exécution de ce Fonds (environ 92,6%) a été supervisée par une Commission comprenant toutes les forces vives de la Nation, et soumise à l'audit régulier des organes de contrôle;
 - Un Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP) 2020-2022, qui vise à atténuer l'impact de la crise dans le cadre d'une approche consolidée de la relance économique. Doté

d'une enveloppe de 24,2 milliards MRU (6,8% du PIB), le ProPEP est exécuté à hauteur de 55%, bénéficiant notamment aux infrastructures de soutien à la croissance, à l'amélioration de l'offre sociale, et au soutien à la demande ainsi qu'au reboisement et à la création d'emplois verts. Il a également permis d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et d'accompagner l'essor du secteur privé national, tout en favorisant la relance économique.

Gouvernance financière

S'agissant de la gouvernance financière, les interventions ont été annexée vers :

- Le renforcement et la redynamisation des organes de contrôles avec la révision du cadre légal et institutionnel régissant la Cour des Comptes et le rattachement de l'Inspection Générale d'Etat (IGE) à la Présidence de la République, en plus d'importants moyens humains et matériels qui leur ont été alloués;
- La préservation des ressources et le renforcement de leur contrôle à travers, notamment, la révision du Cadre de la qualité comptable, l'élaboration des cartographies des risques comptables, la lutte contre la fraude, l'assainissement des circuits des dépenses, et la rénovation du système d'information budgétaire et comptable, ainsi que son adaptation aux exigences de la LOLF avec l'interconnexion et l'interfaçage de ses composantes entre elles (RACHAD, SYDONIA, JIBAY, ARKAM et TAHLIL);
- Le lancement du processus de mise en œuvre de la nouvelle Loi organique relative aux lois de finances, qui introduit un mode de gestion des finances publiques garantissant plus de transparence et de responsabilisation des gestionnaires, et plus orienté vers les résultats;
- L'actualisation, en cours, de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- L'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques (budget de l'Etat, investissements publics et administration fiscale) selon des méthodologies internationales;
- La préparation, en cours, d'un Cadre budgétaire et d'un cadre de dépenses à moyen terme qui fixent les grandes orientations budgétaires pour les trois (3) prochaines années, assurant de la soutenabilité des dépenses publiques et favorisant la transparence dans l'allocation des ressources, en cohérence avec les objectifs et les priorités stratégiques du pays;
- La préparation, en cours, d'un arrêté précisant les modalités de gestion en crédit d'engagement (CE) et crédit de paiement (CP), pour une meilleure programmation pluriannuelle des investissements publics.

Gouvernance monétaire

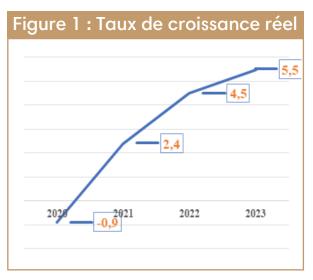
En matière de gouvernance monétaire, on peut citer :

- Le maintien d'une politique monétaire prudente visant à favoriser la reprise économique ;
- Le contrôle continu de la liquidité bancaire par la conduite des opérations de gestion de liquidité pour absorber l'excédent de liquidité susceptible d'engendrer une hausse des prix;
- Une gestion efficace du taux de change et des réserves.

Résultats économiques :

Pour ce qui est des équilibres macroéconomiques et budgétaires, le programme de relance combiné à des politiques macroéconomiques et de gestion des finances publiques appropriées ont permis d'obtenir des résultats encourageants :

Après un léger ralentissement (-0,9%) observé en consécutif à la pandémie du Covid-19, l'activité économique a connu une nette reprise en 2021 avec une croissance du PIB, en termes réels, estimée à 2,4%, grâce notamment l'investissement et à l'efficacité des mesures d'atténuation et de relance mises en œuvre par le Gouvernement. Cette dynamique sera plus soutenue en 2022 (avec une croissance prévue de 4,5%);



- L'inflation (en moyenne annuelle) est passée de 2,4% en 2020 à 3,5% en 2021, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires. Toutefois, l'efficacité des interventions du Gouvernement a contribué à contenir la hausse des prix de certains biens et services de base (denrées alimentaires et santé);
- La politique monétaire mise en œuvre a permis de garantir la stabilité du taux de change par des interventions sur le marché des changes, tout en maintenant les réserves à un niveau confortable;
- En dépit de la forte augmentation des prix internationaux de l'énergie et des denrées alimentaires, le déficit de la balance courante a pu être

- financé sans effet sur le niveau de stock des devises ;
- Le solde budgétaire global a enregistré un excédent en 2020 et 2021 de l'ordre de 2,3% du PIB ;

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques 2019-2022.

	2019	2020	2021	2022
Croissance réelle en %	5,6	-0,9	2,4	5,9
Inflation en %	2,3	2,4	3,5	10
Déficit courant en % du PIB	-11	-12	-5,7	-12

- Les dépenses totales ont enregistré une augmentation continue pour atteindre 25,9 du PIB en 2021 contre 18,2% en 2020, en raison de la hausse des investissements financés sur ressources propres et des transferts courants, traduisant l'ampleur de la politique de relance et de riposte et concrétisant ainsi les engagements de SEM le Président de la République en faveur des couches les plus vulnérables, des employés de l'Etat et des entreprises;
- Les recettes budgétaires (hors dons) ont connu une hausse continue pour atteindre 28,9% du PIB en 2021, sous l'effet de l'augmentation conjuguée des recettes fiscales et des recettes non fiscales, reflétant l'amélioration de l'activité économique et le renforcement de la demande intérieure ;
- Les efforts de mobilisation des ressources externes ont abouti à la signature de 103 conventions de financement durant la période août 2019-juillet 2022, d'un montant total de 74,6 milliards MRU;
- Depuis août 2019, un total de 90 certificats d'investissement a été délivré, pour un volume d'investissement annoncé de 19,2 Milliards MRU et 5.500 d'emplois directs prévus ;
- La politique d'endettement a été efficace basée sur le recours au financement concessionnel et aux opérations de restructuration avantageuses garantissant ainsi la viabilité de la dette. Dans ce cadre, le Gouvernement a conclu un accord de restructuration de la dette passive avec le Koweït (estimée à 12,4% du PIB à la fin de 2020), et un accord de restructuration de la dette avec le Royaume d'Arabie Saoudite, convertissant un dépôt non concessionnel en un prêt concessionnel. Le ratio de la dette publique totale par rapport au PIB a pu ainsi être ramené de 55,8% en 2020 à 51,7% en 2021.

Tableau 2 : Agrégats budgétaires en % du PIB, 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
Dépenses totales	21,9	25,2	25,9	35
Recettes totales (hors dons)	24,4	20,7	28,9	29,3
Solde budgétaire global en % du PIB	2,0	2,3	3	-5,7
Dette publique totale en % du PIB	56,5	55,8	56,8	66,6

- Secteurs porteurs

Au cours de la période écoulée 2019-2022, le Gouvernement s'est également déployé à promouvoir les secteurs porteurs de croissance et pourvoyeur d'emplois.

Villes productives

Dans le domaine des villes productives, les actions entreprises ont porté sur:

- La révision du Code de l'urbanisme :
- L'élaboration de schémas d'assainissement de Nouakchott et de certaines villes à l'intérieur du pays ;
- La mise en place d'un système géodésique avec la réalisation de 72 bornes géodésiques du réseau de base (construction et équipements par des systèmes de repérage), d'une base de données toponymique pour la ville de Nouakchott et d'un inventaire toponymique géo référencé des lieux habités dans les willayas suivantes : H. Echarghi, H. Elgharbi, Assaba, Tagant, Trarza, Adrar, Tiris Zemmour, Inchiri et Dakhlet Noudhibou;
- La protection des villes de Nouakchott et de Nouadhibou contre les incursions marines, par la fixation de trois (3) ha de dunes côtières ;
- L'élaboration d'études techniques et de faisabilité pour le colmatage de neuf (9) brèches et la construction d'ouvrages de franchissement;
- L'acquisition de 46 camions hydro cureuses/vidangeurs ;
- La construction de six (6) dépôts d'ordures.

Mines, pétrole et gaz :

Dans les secteurs des *mines, du pétrole et du gaz*, les réalisations ont porté sur :

- La révision du cadre légal minier avec la refonte, en cours, du Code minier :
- L'adoption du projet de loi organisant l'activité de l'orpaillage et créant les conditions de son développement;
- La modernisation et la mise en ligne du cadastre minier (appelé fléxi-cadastre) permettant une visibilité complète et approfondie des potentialités minières sur l'ensemble du sous-sol national, tout en facilitant l'accès des investisseurs potentiels aux informations appropriées;
- L'élaboration de la Stratégie Minière Nationale (SMN);



- L'élaboration du Schéma directeur du gaz (Gas Master Plan), qui a permis d'identifier vingt-une (21) opportunités d'investissement pour la valorisation et la monétisation du gaz et du pétrole à court, moyen et long terme;
- La création d'une société dédiée à l'encadrement de l'activité minière, artisanale et semi-industrielle de l'or (Maaden);
- La restructuration de l'OMRG, devenu Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM), pour servir de référence en matière d'informations et d'études dans le domaine minier pour le Gouvernement et les investisseurs;
- La présentation systématique des rapports de conformité à l'ITIE ;
- La réalisation systématique d'études d'impact environnemental;
- L'élaboration d'une Stratégie du contenu local des activités pétrolières, gazières et minières ;



- Le renforcement des capacités : expertise, formation, études et acquisition de matériels au profit des institutions de formations professionnelles ;
- La construction et l'opérationnalisation d'un Centre de formation à distance, qui devra jouer un rôle important dans le renforcement des capacités tant du secteur public, que du secteur privé;
- Le démarrage des discussions pour la phase II du projet GTA avec les opérateurs, et pour le développement du champ de Birallah.



Pêche

Au niveau du secteur des *pêches*, les actions ont été orientées, vers notamment vers:

- L'élaboration de la lettre de politique et de planification du secteur des pêches et de l'économie maritime 2022-2024, élargissant la stratégie des pêches maritimes (2020-2024) à toutes les composantes du secteur ;
- L'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de la Courbine (2020), et du plan d'aménagement des petits pélagiques (en cours d'adoption en 2022);



- La publication des rapports FITI (Fisheries Tansparency Initiative) sur la transparence dans le secteur des pêches pour l'année 2018 en 2020 et pour les années 2019-2020 en 2021
- La publication des rapports annuels des statistiques des pêches pour les années (2019, 2020, 2021);
- La construction de deux (2) usines de conserves (en phase finale), de 37 usines de congélation, et une diminution du nombre des usines de farine de 13 unités en 2022;
- La construction, en cours, d'une conserverie de pélagique à l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer de Nouadhibou ;
- L'interdiction, depuis 2021, de 4 espèces des petits pélagiques (Sardinelle ronde, Chinchard, Maquereau et Mulet jaune) à la transformation en farine, et l'exclusivité de la pêche de la Courbine aux flottilles nationales de pêche côtière, en vue d'approvisionner le marché local;
- Le renforcement du droit d'accès à la ressource pélagique et la conception d'un modèle de gestion prévisionnelle de la pêcherie du

poulpe;

- L'achèvement des travaux de construction et de certification du Port de N'Diago et le démarrage des travaux de sa viabilisation ;
- L'augmentation de la cadence de construction des bateaux par le Chantier Naval de Mauritanie (CNM) à raison de 10 navires par mois permettant de porter à 123 le nombre de navires déjà livrés depuis 2019 contre 66 entre 2014 et 2018;



- La formation de 300 acteurs de la pêche continentale à Mahmouda et à Kankoussa (180 pêcheurs continentaux, 90 femmes transformatrices et 30 gestionnaires de coopératives);
- L'amélioration des conditions d'exercice d'activité de la pêche continentale à Mahmouda et Kankoussa par l'équipement des pêcheurs (distribution de 30 embarcations armées), des femmes transformatrices (caisses isothermes, claies de séchage, petits matériels et fonds de roulement) et des gestionnaires (distribution de deux tricycles isothermes à Mahmouda).
- La séparation au niveau de la concession céphalopodes entre le Total Admissible des Captures (TAC) poulpe (72% du quota céphalopodes) et le TAC des autres espèces céphalopodes (calamar 19% et seiche 9%);
- L'augmentation du débarquement sur le sol national avec l'opérationnalisation du port de Tanit ;
- L'achèvement, en cours, du réseau d'assainissement, de la construction d'une Halle au poisson, et d'une fabrique de glace au

Marché au poisson de Nouakchott (MPN);

- Le lancement des travaux de construction d'une fabrique de glace au Port de Tanit d'une capacité de 40 tonnes ;
- Le lancement des travaux du pôle de développement intégré (PDI) au PK 93 (Legweichich) et du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Mheijratt;
- La construction, en cours, d'un centre de recherche pour l'IMROP à Nouakchott et du siège et laboratoires pour l'ONISPA à Nouadhibou;
- La construction, en cours, d'une écloserie à Mahmouda ;
- L'augmentation du volume global de poisson distribué par la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP), qui a atteint 34.700 tonnes de poisson (Chinchard, Maquereau et sardinelle ronde), disponibilisées sur 386 points de vente, répartis sur toute l'étendue du territoire dans le cadre de l'opération subventionnée Hout Chaab (prix symbolique de 5MRU/Kg) améliorant ainsi la couverture des besoins locaux en poisson;
- La subvention, à hauteur de 66%, des prix de poisson en vue de la mitigation des effets de la pandémie de Covid-19, d'un volume de poisson de 1.050 tonnes (Courbine, Tassergal, Pompano, Bonite) en faveur de ménages à revenus intermédiaires dans le cadre de l'opération ASMAK (Coût de la subvention : 140.000.000 MRU);
- La conduite d'opérations de distribution gratuite de 1.015 tonnes de poisson au profit des populations les plus démunies (pendant le Ramadan, soutien occasionnel, etc.);
- Le lancement des travaux de construction d'une plateforme de stockage de 1.000 tonnes à Nouadhibou, et de trois (3) autres plateformes à Akjoujt, Atar et Zouérate de 200 tonnes chacune, qui permettront de porter la capacité de stockage de la SNDP à 2.400 tonnes en 2022, soit le double de son niveau de 2018;
- Le renforcement du parc interurbain de la SNDP avec l'acquisition de cinq (5) camions de 40 tonnes, et du parc urbain de cinq (5) fourgonnettes frigorifiques de cinq (5) tonnes chacune;
- Le renforcement de la surveillance des activités de pêche, de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), de la supervision des débarquements, et du suivi de la qualité sanitaire des produits de la pêche;
- La révision des Accords de pêche avec l'Union européenne et la société Hong Dong ;
- Le lancement de l'opération d'immatriculation du parc piroguier de la pêche artisanale, ainsi que l'organisation des aires de débarquement des produits le long du littoral;

Agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, les actions entreprises ont permis :

- L'achèvement des travaux d'aménagement et de mise en exploitation de 4.933 ha de périmètres irrigués collectifs ;
- Le lancement des travaux sur une superficie de 11.847 ha dans les wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimagha, dont 4.137 ha en stade avancé;
- L'approvisionnement régulier en intrants agricoles et la protection des cultures tout au long des campagnes agricoles ;
- Le désenclavement des zones de production par la construction 71 km de pistes, la poursuite de travaux sur 119 km, et la réalisation de 17 ouvrages de franchissement;
- Le lancement de programmes de développement et d'extension de la culture du blé et des cultures fourragères ;
- La réorganisation et l'assainissement de la filière semencière ;
- L'indemnisation et le soutien pour les agriculteurs, dont les périmètres ont été sinistrés en 2020, qui ont aussi bénéficié de la gratuité des engrais au cours de la campagne d'hivernage 2020/2021;
- La construction de 55 barrages, de 93 ouvrages mixtes, et de 475 diguettes au bénéfice de l'agriculture pluviale, en plus des travaux en cours sur 71 barrages et 272 ouvrages mixtes; ce qui a permis une augmentation de 10.381 ha de culture derrière barrage;
- La distribution annuelle de 600 tonnes des semences traditionnelles et d'un total de 1800 charrues à traction animale aux producteurs, en plus de l'installation de 1.138 km de grillage pour la protection des champs ;
- L'entretien, le curage et le faucardage d'axes hydrauliques sur 159 Kilomètres linéaires et 170 ha ;
- La réalisation de 662,5 ha de nouveaux aménagements, pour les

cultures maraichères au profit des coopératives villageoises avec l'acquisition de 95 motopompes, la distribution de 80.000 unités matériel de horticole, de 17 tonnes des semences, et de 650 d'engrais tonnes composés;



- La mise en place d'un dispositif d'appui-conseil renforcé au niveau des différentes zones de production maraichère, et la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'information des agriculteurs sur les bonnes pratiques culturales, ce qui a permis de mettre en valeur près de 7.000 ha;
- La réalisation de centaines de puits, et l'équipement de 457 forages pour irriguer environ 23.000 nouveaux palmiers au profit des populations les plus vulnérables, et la réhabilitation de 14.000 ha des anciennes palmeraies;
- Le lancement des travaux de réalisation d'un système intégré de gestion des eaux de pluies au niveau du bassin des oasis de Ouadane, et d'un programme spécial pour la sauvegarde des oasis de M'heireth et Ouad seguelil en Adrar;



- La mise en place de 8 unités d'irrigation collectives et de 41
 - réseaux d'irrigation goutte à goutte en zones oasiennes ;
- La construction de 50 réservoirs d'eau au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh Echarghi;
- La création de 509 nouveaux projets de microréalisations et d'AGR dans les domaines de la protection des champs, des infrastructures agricoles, des équipements de forages, d'adduction en eau potable et de création d'emplois saisonniers à Haute intensité de main d'œuvre;
- La distribution de 11.328 tonnes d'intrants agricoles, bénéficiant à un total de 79.396 ha en 2022, contre 62.828 en 2019;
- L'appui à 451 coopératives productives, actives dans les domaines de l'agriculture, dans les 12 wilayas de l'intérieur, pour un coût total de 65.758.500 MRU.



- La restauration de 7.349 ha de terres agro-sylvo-pastorales sur le tracé de la grande muraille verte :
- La mise en place de 42 fermes agricoles communautaires intégrées,

au profit des femmes rurales, au niveau des sites de le tracé de la grande muraille verte ;

La création de 19.960 emplois verts occasionnels, et 54 emplois verts permanents au profit des populations de le tracé de la grande

muraille verte.

Ces actions ont permis l'augmentation sensible du taux de la couverture des besoins locaux en riz qui est passé de 80% en 2019 à 89% en 2021-2022, et celui des céréales traditionnelles à 35%.





De plus, plusieurs mesures structurelles ont été engagées, notamment :

- Le recadrage des missions du Département de l'Agriculture (Mise en place d'une approche du développement par filière avec des business plan par filière), et
- La mise en œuvre de réformes institutionnelles, déjà engagées au niveau de la SONADER et se poursuivra au niveau des autres structures relevant du Département en vue de renforcer leurs capacités d'intervention.

Ces réformes ont concerné aussi le lancement du processus d'opérationnalisation de la Loi d'orientation agropastorale (LOA) : 2 projets de décrets et des cahiers de charges relatifs à la gestion des équipements et ouvrages collectifs (barrages) sont rédigés et en cours de validation au niveau du Ministère de l'Agriculture.

Elevage

Dans le secteur de *l'élevage*, d'importants efforts ont été consentis, portant sur :

- L'augmentation conséquente des crédits budgétaires alloués à la santé animale, qui sont passés de 20 millions MRU par an sur la décennie 2009-2018 à 30 millions MRU entre 2019-2021 puis à 60 millions MRU dans la loi de finances 2022;
- La mise en place d'un Fonds de Promotion de Développement de l'Elevage (FPDE) avec une enveloppe de 800 millions MRU;
- La construction de (5) fermes intégrées pour l'amélioration des races et la production laitière ;
- L'accompagnement de 87 éleveurs pour la mise en culture fourragère d'une superficie de plus de 500 ha dans plusieurs wilayas (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimagha);
- La construction de 133 parcs de vaccination et de 46 postes vétérinaires pour la promotion des chaînes de valeur;
- Le lancement de trois (3) opérations d'assistance au cheptel en 2020, 2021 et 2022, qui ont permis de préserver ce patrimoine contre les aléas de la sécheresse ;
- La construction de seize (16) nouveaux marchés à bétail, de 18 aires d'abattage, et de 32 aires de repos dans plusieurs wilayas (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha), pour une enveloppe totale de 195,2 millions MRU;
- La réalisation de 42 forages pastoraux et de 93 puits pastoraux au Hodh El Chargui, au Hodh El Gharbi, en Assaba, au Gorgol, au Brakna, au Trarza, au Tagant et au Guidimagha;
- L'élaboration de quatre (4) schémas d'aménagement pastoral pour les wilayas du Brakna, du Trarza, du Gorgol et du Guidimakha.

De plus, plusieurs mesures structurelles ont été engagées :

- La mise en place d'un cadre institutionnel pour la valorisation des produits de l'élevage incluant la création de la Mauritanienne des Produits d'Elevage (MPE), la restructuration en cours de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL), ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation national des parties prenantes;
- Le lancement de l'opération de recensement de l'élevage, comme début de mise en place d'un système d'informations fiable.

Industrie

En matière d'industrie, les efforts ont porté sur :

- L'organisation de journées de concertation pour la formulation d'une nouvelle stratégie industrielle;
- La création de plusieurs unités industrielles dans divers domaines (agro-alimentaire, textiles, aliment de bétail...);
- L'acquisition de deux (2) unités de production de poteries à Nouakchott et à Kiffa, dédiées à la formation ;
- La réorganisation du sous-secteur des boulangeries et de la pâtisserie, en vue d'améliorer la qualité de la production.

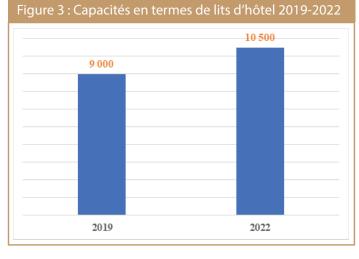
· Commerce, artisanat et du tourisme

En ce qui concerne les **secteurs du** *commerce, de l'artisanat et du tourisme,* les actions ont porté sur :

- La promulgation de la loi portant protection du consommateur ;
- La création et l'opérationnalisation d'une Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés (CAAM), pour assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, afin de réguler et de stabiliser les prix ;

L'adhésion de notre pays à la zone de libre-échange africaine (ZLECAF);

- Le lancement des travaux de construction d'un (1) village artisanal et de trois (3) sites touristiques au Parc National du Banc d'Arguin (Iwik, Mamghar et Tissit);
- La mise en place d'un Programme national de promotion de l'artisanat, qui devra favoriser le développement du secteur



et promouvoir les activités touristiques ;

- La mise en place d'un projet de promotion de tourisme durable ;
- La création d'une école d'hôtellerie et du tourisme, et la formation pilote de 500 jeunes aux métiers du tourisme ;
- La création de nouvelles structures qui a permis de porter la capacité

- d'accueil à 10.500 lits en 2022 contre 9.000 lits en 2019;
- L'actualisation, en cours, de la Stratégie de développement industriel intégré, incluant le renforcement du partenariat public-privé ;
- Le lancement des travaux de construction d'un Centre de Documentation de la Propriété Intellectuelle (CDPI).

• Emploi

Dans le domaine de l'*Emploi décent pour tous,* les efforts consentis ont été axés essentiellement sur :

La mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi qui a permis :

- Le financement de 1.500 nouveaux projets, et la création de près de 5.000 emplois, dont 300 emplois dans la zone du triangle de l'espoir;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation, au niveau national, sur les métiers porteurs d'emploi, et la valorisation de la formation professionnelle;
- La mise en place des « Guichet-Emploi » dans chaque wilaya ;
- L'appui à l'entreprenariat, qui a permis la constitution de 490 Petites et moyennes entreprises (PME) sur toute l'étendue du territoire national ; le taux de remboursement des crédits alloués dans le cadre du Fonds pour la promotion de l'entreprenariat est de 83% aujourd'hui ;
- L'appui au développement de l'apprentissage et à l'autonomisation des apprentis.

La restructuration des services d'emploi avec :

- La mise en place d'une Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) et sa déclinaison en plan d'action opérationnel ;
- La restructuration de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ), devenue Agence Nationale pour l'Emploi (Agence TACHQHIL) pour adapter ses missions à la demande et à l'offre du marché;
- La création, en décembre 2021, et l'opérationnalisation du Fonds National de l'Emploi (FNE), la mobilisation de ses ressources sur le budget de l'Etat et la signature d'une convention de délégation de sa gestion fiduciaire avec la Caisse de Dépôt et Développement (CDD).

En complément aux efforts du Gouvernement, des accords de partenariat ont été lancés et se sont traduits par :

La signature d'une Convention avec un partenaire au développement pour l'accompagnement à l'entreprenariat de 2.000 bénéficiaires constitués de femmes et de jeunes des Wilayas de l'Assaba et du Guidimagha, et une autre convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) portant sur la création de

6.000 emplois, et qui a permis d'ores et déjà de créer 2.000 emplois dans le domaine du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie ; La mise en place des trois (3) projets suivants :

- Projet d'Employabilité des Jeunes qui intervient dans les huit (8)
 Wilayas suivantes : Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba,
 Guidimagha, Gorgol, et les 3 wilayas de Nouakchott;
- Projet Employabilité des Jeunes qui intervient uniquement dans la wilaya du Brakna;
- Projet d'Appui au Développement de l'Entreprenariat en Mauritanie, qui intervient dans le domaine du renforcement de l'écosystème-entreprenariat sur l'ensemble du territoire national.

Les initiatives dans le domaine de l'emploi ont permis au total la formation de centaines de jeunes, et la création de plusieurs milliers d'emplois.

Gouvernance environnementale

Les mesures visant la gouvernance environnementale ont été axées sur :

- promulgation de la loi portant création d'une police environnementale, pour mieux accompagner les activités industrielles et artisanales dans le respect des normes environnementales:
- Le renforcement de la Commission Environnementale (CE) à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations minières, pétrolières et gazières

- Infrastructures de soutien à la croissance

Au cours des trois (3) années passées, le Gouvernement a accordé une attention particulière à la mise à niveau et au développement des infrastructures de base et de soutien à la croissance.

Energie

Dans le domaine de *l'énergie*, d'importantes activités ont été engagées, parmi lesquelles :

- L'adoption d'un programme de transformation du secteur de l'électricité avec pour objectif d'assurer l'accès de tous les mauritaniens à l'électricité à l'horizon 2030 incluant :
 - L'approbation du Code de l'électricité;

- Le lancement du processus de restructuration de la SO MELEC avec la création de 3 entités (Production & Transport, Distribution & commercialisation, et Electrification Rurale);
- L'achèvement des travaux de réalisation du parc éolien 100 MW de Boulenouar ;
- La finalisation, en cours, des travaux de réalisation des lignes 225 et 90 kV Nouakchott-Nouadhibou et postes associés, et des lignes 225 kV Nouakchott Zouerate, et postes associés ;



- La finalisation, en cours, des travaux de réalisation de la ligne 225 kV
 Nouakchott-Centrale Nord -Keur Pèr, et postes associés;
- Le renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux pour 235 localités à travers tout le pays, ayant permis l'accès à l'électricité pour 480.000 habitants;
- Le lancement d'un programme d'acquisition de groupe semi-rapide pour 50 Villes ; Dix (10) villes en ont déjà bénéficié en 2022 (Bassiknou, Aioun, Tintane, Kobeni, Kiffa, Guerrou, Tidjikja, Akjoujt, Atar, Chami), et un programme d'acquisition de groupes pour seize (16) autres villes sont en cours.
- L'achèvement des travaux de réalisation de ligne 21 km reliant les postes HT de l'OMVS à la Centrale Duale 180 MW de Nouakchott;
- La réalisation de 11 km de réseau moyenne tension, et de 55 km de réseau basse tension ;
- L'équipement de seize (16) postes de transformation, qui a permis de

- connecter 6.000 abonnés dans les quartiers d'El Mina, de Sebkha, de Riad, de Toujounine, d'Arafat, de DarNaim, de Terayat, du Ksar et de Tevragh zeina ;
- L'extension du réseau au profit de plusieurs villes de l'intérieur, dont notamment : Aioun, Salibaby, Tidjikja, Tamcheket, AdelBeghrou, Amourj, Boumdeid et Guerrou;
- Le développement des réseaux d'électrification en zones rurales au profit de plusieurs localités dans les wilayas de : Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar et Tagant ;
- Le lancement des travaux d'extension minimale des capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott (GO: 17.000 m3, Fuel: 3.500 m3 et Essence: 3500 m3);
- La réhabilitation et la mise en service du grand bac de gasoil (50.000 m3) à Nouadhibou.

Grace à ces réalisations, le taux d'accès à l'électricité a connu une évolution notable, passant de 46% en 2019 à 53% en 2022; et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national de 37% à 38% entre 2019 et 2022.

Tableau 3 : Evolution de certains indicateurs de l'énergie 2019-2022

	2019	2022
Taux d'accès à l'électricité en %	46	53
Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national en %	37	38



Hydraulique

Pour ce qui du secteur de *l'hydraulique,* les principales actions ci-dessous ont été réalisées :

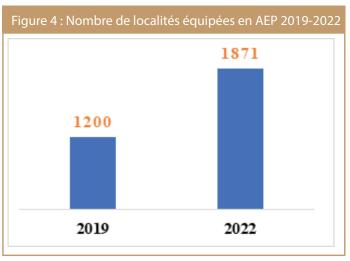
- La révision, en cours, du Code de l'eau pour l'adapter aux exigences du contexte actuel ;
- Le lancement du processus de l'audit de la SNDE ;
- La réalisation de 480 études hydrogéologiques sur l'ensemble du territoire, contre 80 en 2019 pour identifier les réserves d'eau sous-terraine;
- L'extension de la capacité de production d'eau potable par dessalement à Nouadhibou à 5.000 m3/jour;
- Le renforcement, en cours, de la production en eau de Nouakchott à partir d'Aftout Saheli et d'Idini ;
- L'achèvement des travaux d'alimentation en eau potable d'Aioun et de Digueni à partir de Dhar ;
- Le démarrage des travaux d'alimentation en eau potable des grandes villes situées sur un biseau sec (Atar, Walata, Tidjikja et Kiffa)



- L'équipement en système AEP de 671 localités (3.211 millions MRU) dans les wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Trarza, de l'Inchiri, du Guidimagha et du Tagant, portant le nombre de localités équipées en système AEP à 1.871, contre 1.200 en 2019, totalisant 1.600.000 personnes dans plusieurs wilayas;
- La construction de dix-neuf (19) barrages et retenues d'eau pour l'agriculture dans plusieurs wilayas ;
- La réalisation de 141 forages et de 70 réseaux d'alimentation en eau potable,
- Le renouvellement de 1.266 équipements d'exhaure et de système

hybridés, contre 78 en 2019 :

Le raccordement de 150.000 ménages au réseau d'eau portant le nombre de branchement à 280.000, soit plus du double par rapport à son niveau en 2019 (130.000), et la production d'eau a été portée à 240.000 m3;



La pose de 1.310 Km linéaires de conduites dans le périmètre de la SNDE.

Assainissement

En ce qui concerne l'assainissement, les efforts ont porté sur

- L'extension du système d'assainissement de Nouakchott aux zones les plus vulnérables
- La mise en place d'un programme d'assainissement rural couvrant 1.200 localités ;
- L'acquisition de 46 camions citernes vidangeurs ; et
- La construction de 10.460 latrines dans des écoles et postes de santé.

Transport

S'agissant du secteur des transports, les actions entreprises ont porté sur :

- L'élaboration du projet de révision de la loi portant classification du réseau routier :
- La reconstruction de 42 Km de la route Nouakchott- Boutilimit;
- La construction de 100 Km de voiries et le pavage de deux (2) axes en pierre des roches à Nouakchott ;
- La construction de 10 Km de voiries à Sélibaby ;
- L'achèvement des travaux de construction du terminal à conteneurs au niveau du PANPA;
- Le lancement des travaux de construction de la route Keur Macène-NDiago;
- Le lancement du programme de pavage des trottoirs à Nouakchott et à l'intérieur ;

- La signature des marchés pour les travaux de construction de cinq (5) lots de la route Tidjikja-Boumdeid-Kankoussa-Loubely-Selbaby -Ghabou;
- La construction, en cours, de la route Nema-Nbeiket lehwach;
- La construction, en cours, de la route PK 108-Boutilmit;
- La réhabilitation, en cours, de 94 Km de la route Boutilimit-Aleg;
- Le lancement des travaux de construction du Pont de Rosso :
- Le lancement des travaux de construction du Pont du carrefour de Bamako à NKTT ;
- L'acquisition de 115 nouveaux bus pour améliorer l'offre et étendre le réseau de la STP ;
- La création et l'opérationnalisation d'un établissement des Travaux d'Entretien Routier.

Infrastructures numériques

Dans le domaine du *numérique*, les principales activités réalisées ont porté sur :

- La révision de la loi cadre du secteur des télécommunications pour une utilisation plus efficace des infrastructures, existantes ou à construire, afin de réduire les coûts et les obstacles liés à l'exécution de nouveaux travaux, et d'accélérer ainsi le déploiement des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit dans le pays;
- La mise en place d'un Haut Conseil du Numérique (HCN) chargé de fournir un cadre d'orientation, de favoriser la mutualisation des ressources, et de renforcer la concertation et la coordination des politiques et stratégies de développement du numérique;
- L'adoption de l'Agenda de transition numérique et de son plan opérationnel 2022-2025;
- La construction de 1.700 Km de tronçons de backbone national de télécommunication, portant le réseau national à 4.000 actuellement, contre 2.300 avant 2020;

Tableau 4 : Evolution de la couverture en réseau de télécommunication et internet

	2020	2022
Réseau national de télécommunication en km	2300	4000
Capacités internet utilisées en Gbps	54	100

- La révision des cahiers de charge des opérateurs télécoms dans le cadre du renouvellement des licences 2G/3G, et de l'octroi de licences LTE-4G; 3G/2G
- Le lancement d'un projet de Digitalisation de 110 services publics ;
- Le renforcement de la concurrence dans le secteur avec l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs permettant l'augmentation des capacités internet utilisées, qui sont passées de 54 Gbps en 2019 à plus de 100 Gbps;
- L'amélioration significative des services télécoms avec la réduction des coûts des services Data (internet) de 50% du fixe, et de 25% pour le mobile ;
- Le lancement de la construction du premier Datacenter certifié Tier-3 dans le pays pour renforcer la souveraineté nationale en rendant possible l'hébergement des données sensibles au niveau national;
- La réalisation des études préalables et le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une deuxième liaison par câble sous-marin;
- L'élaboration et l'adoption des décrets d'application du cadre juridique de la Société Mauritanienne de l'Information afin d'instaurer un climat de plus grande confiance numérique, protéger les libertés fondamentales et les transactions des individus dans un environnement de plus en plus numérique;
- La mobilisation de 28% des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de l'Agenda national de transition numérique.

Par ailleurs, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisations

Encadré 5 : réformes en cours de réalisation pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

- Loi sur la gestion des déchets solides
- Loi sur les plastiques
- Loi sur le littoral
- Textes juridiques sur les évaluations environnementales
- Révision du Code forestier
- Révision de la loi portant classification du réseau routier
- Révision du Code de l'urbanisme
- Révision du cadre légal minier (refonte du Code minier)
- Restructuration de la SOMELEC
- Révision du Code de l'eau
- Réorganisation de la SNDE
- Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC)
- Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS) 2020-2030;

IV - Un capital humain valorisé au service du développement

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal dans ce domaine est de promouvoir le développement d'un capital humain à même de favoriser la réalisation d'une croissance économique inclusive, vigoureuse et à long terme, en mesure de réduire rapidement et durablement la pauvreté et de créer les conditions propices à l'émergence. Afin de traduire cet objectif, l'accent a été mis au cours de la période 2019-2022 sur les quatre (4) priorités stratégiques suivantes :

- Renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif
- Développement d'un système de santé à la portée de tous les citoyens
- Promotion de l'engagement citoyen des jeunes
- Développement du sport et des loisirs

Education

Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement s'est déployé à lancer le chantier pour la mise en place d'une l'école républicaine, dont nous rêvons pour les générations futures. A cet effet, les efforts consentis ont touché tous les ordres d'enseignement.

Plusieurs importantes réformes et activités ont été réalisées.

Encadré 6 : réformes réalisées pour un capital humain valorisé au service du développement

Un système éducatif performant

- Adoption de la loi d'orientation du système éducatif national
- Elaboration d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030
- Elaboration d'une stratégie à l'horizon 2026 pour la recherche scientifique et l'innovation
- Réorganisation des ENIs et révision du statut des enseignants par l'introduction d'un grade d'instituteur principal
- Mise en place du Conseil national pour l'éducation (CNE)
- Mise en place de Comités de gestion des établissements scolaires (COGES)
- Audit de la chaine de distribution du livre
- Création de l'Agence nationale pour la recherche scientifique et l'innovation (ANRSI)
- Mise en place d'un Fonds pour le financeme33nt de la recherche
- Mise en place d'un programme de distribution

d'uniformes scolaires

Une santé de qualité, à la portée de tous

- Mise aux normes des structures pharmaceutiques
- Harmonisation de la tarification des médicaments sur tout le territoire national
- Mise en œuvre du programme d'assurance maladie universelle
- Réduction de 55% du coût du forfait obstétrical pour les femmes enceintes
- Gratuité des évacuations sanitaires entre les structures de santé
- Redynamisation de la Commission nationale des médicaments, en charge de l'autorisation de mise sur le marché de médicaments (AMM)

Epanouissement par la culture, le sport et les loisirs

- Adoption du décret et des textes d'application portant création d'un prix du Président de la République pour les beaux-arts
- Réforme et restructuration du Festival des villes anciennes (FVA)

primature.gov.mr

Mahadras

En matière de *promotion et de soutien aux Mahadras*, les principales activités réalisées sont :

- La création d'une Maison d'édition du « Saint Coran » pour la première fois en Mauritanie;
- L'éditions du Prix du Président de la République pour la préservation et la compréhension des textes Muhdari des années 2020 et 2021 ;
- La formation de 800 étudiants :
- L'ouverture de quatre (4) nouveaux Instituts régionaux d'enseignement originel en 2020 et 2021 à Borat, Boki, Selibaby et Chinguitti;
- L'augmentation du nombre de Mahadras, qui est passé de 75, en 2019, à 1017 en 2022, dont la majorité se trouve dans les zones les plus défavorisés.

- Enseignement préscolaire

Au niveau de l'enseignement préscolaire, les réalisations ont concerné :

• La construction de neuf (9) nouveaux jardins d'enfants et le recrutement de 150 monitrices ;



- La mise aux normes de 36 jardins d'enfants publics ;
- La prise en charge des frais de scolarité de 3.540 enfants issus de familles pauvres dans les structures privées;
- L'élaboration d'un plan stratégique de développement du préscolaire.

- Enseignement fondamental et secondaire

S'agissant de *l'enseignement fondamental et secondaire*, il y a lieu de souligner :

Le développement d'un accès élargi à la base du système, pour lequel les principales réalisations de la période 2019-2022 ont porté sur :



- L'achèvement et la réception de 1.400 salles de classes, et le lancement des travaux pour 1.200 autres ;
- La réhabilitation d'une centaine d'établissements, dont 28 à Nouakchott, qui seront agrandis et restaurés avec des mesures spéciales pour les prémunir contre les inondations ;
- Le recrutement de 8.040 enseignants (contre 6.000 initialement prévus sur les 3 ans);
- L'appui au Programme de cantines scolaires bénéficiant à 190.000 élèves dans 370 écoles sur l'ensemble du territoire national, issus essentiellement de familles démunies; en plus d'une campagne de déparasitage qui a touché 69.840 élèves;
- La mise en place d'un programme de distribution d'uniformes scolaires au profit de 150 écoles ;
- L'octroi d'une subvention annuelle à 362 établissements dans le fondamental et le secondaire ;

 L'amélioration des conditions de travail des enseignants à travers la hausse de la masse salariale de 30% et, depuis janvier 2021, de l'indemnité pour 27.000 enseignants consistant en une augmentation de la prime d'éloignement de 150% ainsi que du paiement de la prime de craie sur 12 mois, au lieu de 9 mois, et son élargissement aux directeurs d'écoles et d'établissements secondaires.

Le renforcement de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement fondamental qui a porté notamment sur :

- La formation continue de 9.000 enseignants ;
- La conduite de trois (3) évaluations des enseignants ;
- L'impression et la distribution de plus 1.600.000 manuels scolaires.

Les réalisations enregistrées au titre de ces ordres d'enseignement ont eu un impact positif sur le développement du secteur éducatif. Ainsi, le Taux net de scolarisation (TNS) au primaire est passé de 77% en 2018/2019 à 79% en 2021/2022, et le taux de réussite aux concours s'établit à 55% en 2021/2022, contre 47,3% en 2018/2019, soit une hausse de près de 8 points de pourcentage.

Tableau 5 : Evolution de certains indicateurs scolaires

	2018-2019	2021-2022
Taux net de scolarisation en %	77	79
Taux de réussite au concours en %	47,3	55

L'amélioration du pilotage et de la gouvernance de l'enseignement fondamental et secondaire, par :

- L'adoption de la loi d'orientation du système éducatif national.
- La mise en place du Conseil National pour l'Education (CNE);
- La réorganisation des ENIs et la révision du statut des enseignants par l'introduction d'un grade d'instituteur principal;
- L'internalisation des différents outils du Système d'information et de gestion des effectifs (SIGE) pour l'optimisation de la gestion des ressources humaines ;
- La mise en place de plus de 750 Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES);
- La mise en place de « projets d'établissement » visant leur professionnalisation et l'augmentation de leur performance;

L'audit de la chaine de distribution du livre.

Ces différentes réalisations ne sauraient être possibles sans un effort budgétaire soutenu. Dans ce cadre, et conformément aux engagements de SEM le Président de la République, le budget exécuté par le Département de l'éducation nationale a connu une hausse significative passant de 5,2 à 6,8 milliards MRU entre 2019 et 2021 et ce, malgré les contraintes budgétaires et le ralentissement de la croissance économique, consécutifs à la pandémie du Covid-19.

- Enseignement technique et professionnel

Dans le domaine de *l'enseignement technique et professionnel*, les efforts consentis ont permis :

- La redynamisation de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles (ENFVA) à travers, entre autres, l'élargissement des programmes de formation aux secteurs de l'élevage et de l'environnement, la réouverture de l'antenne de Boghé, l'ouverture d'un Centre à Mbagne et le recrutement de personnel;
- L'ouverture de l'Institut Spécialisé des Technologies Industrielles (ISTI) de Nouakchott avec un effectif de 45 jeunes en formation initiale;
- L'achèvement des travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Nouakchott);
- L'ouverture de l'Institut des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication (ISTIC) de Nouadhibou:

Encadré 7 : Mesures d'intensification des programmes de formation et d'appui-conseil

- La formation de 13.511 jeunes en formation diplômante;
- ✓ La formation de 1.000 jeunes dans le secteur des BTP ;
- La formation de 199 formateurs au niveau des CDC;
- L'achèvement des études architecturales et l'établissement de la liste des équipements pour les deux (2) instituts nouvellement créés à Nouakchott (ISTI) et à Nouadhibou (ISTIC).
- La création de trois (3) Centres de Développement des Compétences (CDC) pour les secteurs des BTP, de l'industrie et des services, et le recrutement d'experts;
- L'intensification des programmes de formations et d'appui-conseil (Voir mesures dans encadré 2)

- Enseignement supérieur

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les réalisations au cours de ces trois (3) dernières années ont porté essentiellement sur :

- L'adoption du projet de décret portant création de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (EHC) ;
- L'amélioration du cadre institutionnel à travers l'adoption d'une vingtaine de textes réglementaires ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (SNES) à l'horizon 2030 ;
- L'élaboration du guide d'évaluation ainsi que des référentiels institutionnels et des programmes ;
- La transformation de la Faculté de Médecine en une Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie ;
- La mise en place effective de l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) ;
- La création de trois (3) Instituts supérieurs (Institut Supérieur des Métiers de la Statistique, Institut Supérieur des Métiers de l'Energie et Institut Supérieur du Numérique);
- L'installation de l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétariat (ISPLTI) à Nouadhibou;
- La mise en place de six (6) centres universitaires, dont un (1) centre d'employabilité et de formation ;
- Le recrutement de 137 enseignants ;
- L'ouverture de vingt-deux (22) types de formation à l'Université de Nouakchott, dont 7 en licences, neuf (9) en maters et six (6) en diplômes universitaires, ains que l'ouverture de six (6) formations de master à l'USIA (Université des Sciences Islamiques d'Aioun);
- L'ouverture d'une résidence des garçons d'une capacité de 2.560 lits, et d'une résidence des filles d'une capacité de 1.440 lits au niveau du nouveau campus à Nouakchott ainsi qu'une résidence d'une capacité de 176 lits au niveau de l'ISPLTI à Nouadhibou, ainsi qu'une résidence d'une capacité de 570 lits au niveau de l'USIA à Aioun;
- La réhabilitation de certains locaux au niveau de l'IUP, de l'ISET et de la bibliothèque de la FST ;
- L'augmentation de la capacite d'accueil de l'institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques (ISERI) de 100%;
- L'augmentation conséquente de la masse salariale des enseignants et des chercheurs;
- L'augmentation substantielle des bourses au niveau national;
- L'augmentation de 6 à 8% du quota additionnel de bourses accordées aux filles.

- Recherche scientifique

Concernant la recherche scientifique, les efforts ont été orientés vers :

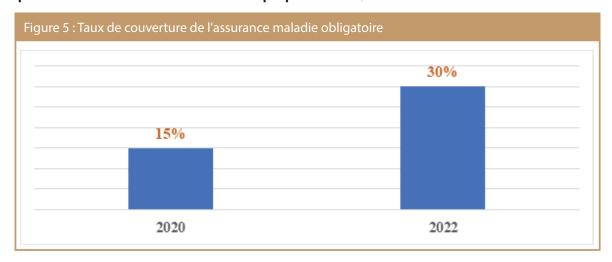
- L'Amélioration du cadre institutionnel à travers l'adoption de textes créant le statut de chercheurs, des textes fixant les modalités d'obtention de l'habilitation à diriger des recherches et des textes fixant les modalités d'avancement des enseignants chercheurs;
- La création de l'Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation (ANRSI);
- La mise en place d'un Fonds pour le financement de la recherche;
- L'élaboration d'une Stratégie à l'horizon 2026 pour la recherche scientifique et l'innovation ;
- L'habilitation de trente (30) unités de recherche;
- La redynamisation du Haut Conseil de la Recherche et de l'Innovation (HCRI);
- L'organisation des premières assises nationales de la recherche scientifique et de l'Innovation;
- L'organisation de la première édition des prix de la recherche (meilleures thèses et meilleurs prix de la recherche);
- L'abonnement aux plateformes Web of Sciences et EndNote afin de faire bénéficier les chercheurs mauritaniens de l'accès à deux des plus importantes bases de données de références scientifiques;
- La création à l'USIA d'un centre universitaire de la recherche scientifique destiné à l'étude des manifestations de l'extrémisme violent;
- L'augmentation de 190% des effectifs des doctorants inscrits à l'Université de Nouakchott;
- La signature d'une trentaine de conventions dans le domaine de la recherche scientifique.

- Santé

L'apparition de la pandémie du Covid-19 a révélé la fragilité de notre système sanitaire, ainsi que la nécessité et l'urgence d'accélérer le processus de mise aux normes de l'ensemble des structures de santé de base et de référence. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à accélérer les réformes dans ce sous-secteur pour améliorer l'offre et la qualité des prestations de santé offertes aux citoyens. Les interventions ont ainsi touché l'ensemble des segments du secteur :

En matière de rapprochement de l'offre de service des populations les plus vulnérables, les activités réalisées ont concerné :

- L'élaboration des textes d'application du décret portant mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel ;
- Le lancement de la mise en place de la composante urbaine du SAMU à Nouakchott;
- L'élaboration des textes d'application du décret portant mise en place du Conseil national du Don de sang et de la transplantation d'organes;
- La prise en charge gratuite de 13.609 personnes pour les soins critiques et la réanimation de 9.236 évacuations sanitaires ;
- La réduction de 55% du coût du forfait obstétrical pour les femmes enceintes (de 900 MRU en 2019 à 400 MRU en 2020);
- L'enrôlement de 198.051 femmes enceintes, dont 2.480 bénéficiaires du forfait obstétrical sur une cible de 4.400 femmes indigentes;
- La mobilisation de plus de 50 médecins spécialistes et techniciens internationaux en réanimation, et de 67 épidémiologistes dont 52 dans le cadre de la mise en place du projet de renforcement et d'utilisation des groupes de riposte aux situations d'urgence (SURGE);
- La hausse de la couverture de l'assurance maladie obligatoire passant de 15% à 30% de la population ;



• La gratuité des évacuations sanitaires entre les structures de santé, avec la prise en charge de 9.236 évacuations à ce jour.

Pour ce qui est du volet relatif à la poursuite et à l'intensification de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques, des efforts considérables ont été déployés au cours de la période août 2019-juillet 2022, à travers notamment :

- La construction et l'équipement de quarante-sept (47) structures de santé (26 postes et 21 centres de santé) suivant le plan de couverture de la carte sanitaire;
- La construction de l'hôpital de Sélibaby pour une capacité de 150 lits;



- L'extension de l'hôpital national par la construction de deux (2) blocs;
- L'équipement des laboratoires et la mise en place des plateformes RT-PCR pour trois (3) laboratoires à Nouakchott et des GeneXpert à Nouadhibou, Kiffa et Selibaby, et le lancement des procédures d'acquisition de deux (2) scanners pour les hôpitaux de Rosso et Cheikh Zayed;
- L'ouverture de l'hôpital Mohamed Ben Zayed avec aménagement de son emplacement, son équipement en centrale d'oxygène, en laboratoire et en médicaments et consommables, ainsi que sa dotation en ressources humaines;
- L'acquisition d'équipements biomédicaux pour cinquante-sept (57)
 Centres de santé, cinquante (50) Postes de santé et de tous les
 Centres Hospitaliers Régionaux et hôpitaux spécialisés, pour l'amélioration du plateau technique et de l'offre de services du niveau primaire, secondaire et tertiaire;
- L'acquisition de 8.237.490 doses de vaccins anti-Covid-19;
- L'acquisition de 213.200 Tests Sérologiques et 293.355 Test Antigénique et de consommable de diagnostic ;
- La réalisation de 1.066.842 de tests Covid-19;
- L'acquisition de onze (11) centrales oxygènes (contre 2 en 2019), de huit (8) chambres froides de 30 m3 (contre 2 en 2019), de quatre-vingt-cinq (85) frigos solaires pour les vaccins, de quatre (4) chaines ultra-froid à -70C pour vaccins Pfizer;
- La dotation de tous les hôpitaux en équipement et kits pour l'hémodialyse;
- L'acquisition, en 2020, de 297 lits de réanimation (contre seulement 38 en 2019), de 267 respirateurs et 204 ambulances médicalisées en 2020 (contre 70 en 2019), dont 22 unités d'intervention dans le cadre

du dispositif de sécurité routière avec un effectif de 120 personnels couvrant tous les axes routiers, qui ont permis de réaliser 655 inter•ventions auprès de 1.520 accidentés pris en charge;

Tableau 6 : Evolution des capacités des services d'urgence

	2019	2020
Nombre de lits de réanimation acquis	38	297
Nombre d'ambulances médicalisées acquises	70	204

• L'acquisition de vingt-un (21) incinérateurs écologiques série MP pour douze (12) Centres de santé et neuf (9) hôpitaux, et la construction de dix-huit (18) incinérateurs de Type Monfort pour dix-huit (18) Centres de santé.

S'agissant du *règlement définitif de la question de la qualité des médicaments,* l'on peut souligner parmi les réformes initiées :

- L'élaboration et la validation technique du projet de Politique nationale pharmaceutique (PNP);
- La mise aux normes de la totalité des 165 pharmacies, des 828 dépôts pharmaceutiques et des 38 grossistes, suivant un cahier de charge respectant les normes requises;
- L'harmonisation de la tarification des médicaments sur tout le territoire national;
- La redynamisation de la Commission nationale des médicaments, en charge de l'Autorisation de mise sur le Marché des Médicaments (AMM);



- La mise en place d'une plateforme de suivi du stock national en médicaments ;
- L'acquisition de onze (11) camions frigorifiques pour le transport sécurisé des médicaments et vaccins, portant le parc à quinze (15) camions (contre seulement trois (3) en 2019);

• Le renforcement des capacités de stockage de la CAMEC, par la construction de six (6) nouveaux magasins, soit un total de neuf (9), contre seulement trois (3) en 2019;

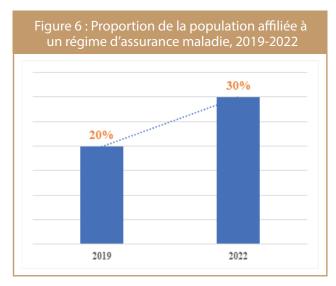
La disponibilité des médicaments essentiels de qualité pour l'ensemble des structures publiques dans le cadre du système

MOUYASSAR;

 La constitution d'un stock de sécurité de médicaments pour une période de six (6) mois, suivant les fluctuations des prix.

- Dans le domaine de l'assainissement et de la gestion des ressources humaines du secteur, les principales activités réalisées sont :
 - L'élaboration et la validation technique d'un référentiel de qualité de formation des paramédicaux;
 - L'augmentation successive et effective, en 2021 et 2022, de
 - 60% de la masse salariale du personnel de santé, et la généralisation des primes de risques ;
 - Le renforcement des capacités des structures en ressources humaines (Voir encadré 8)

Ces différentes réalisations se sont traduites par une évolution positive des certains indicateurs du secteur. Ainsi, la proportion de la population affiliée à un régime d'assurance maladie est de 30% en 2022, alors qu'elle



Encadré 8 : Mesures pour le renforcement des capacités en ressources humaines

- Le recrutement de 2.297 fonctionnaires toutes catégories confondues (soit une augmentation entre 2019 et 2022 de 41% pour les spécialistes, de 54% pour les généralistes et de 21% pour les paramédicaux) au profit des formations sanitaires;
- La révision de dix-sept (17) programmes de formation pour toutes les écoles de santé, dont quinze (15) pour les Techniciens supérieurs toutes spécialités confondues, un (1) au profit des Sage-femmes et un (1) pour les Infirmiers d'Etat;
- La formation de 1.216 professionnels médicaux et paramédicaux sur la prise en charge du COVID-19, l'hygiène et la PC, et de 318 agents sur la gestion des déchets et l'enterrement sécurisé des décès.

était de 20% en 2019 ; la proportion des accouchements assistés est, quant à elle, passée de 62% à 70,4% entre 2019 et 2022 ; tandis que le ratio des ressources humaines qualifiées pour 10.000 habitants a évolué de 15,4 à 20,3 sur la même période. composante Enfin, la encadrement de la pratique des structures de santé privées n'a pas connu d'avancées majeures, néanmoins des textes

règlementaires ont été élaborés fixant les normes de création et de gestion

des cliniques et des cabinets de soins privés.

Le plan national de développement sanitaire (PNDS) 2022-2030, qui constitue ainsi le cadre général de planification du secteur de la santé, est bâti autour des quatre (4) programmes suivants :

- Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;
- Renforcement de la lutte contre la maladie;
- Renforcement de la sécurité sanitaire, et de la préparation et réponse aux situations d'urgence en santé publique;
- Amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable à des services de santé de qualité.

Ces quatre programmes sont déclinés en sous-programmes, en stratégies et en interventions clés qui concourent à la réalisation des objectifs d'impact sur la morbidité et la mortalité.

- Jeunesse

L'engagement citoyen de la jeunesse est considéré comme déterminant dans l'œuvre de construction nationale. Dans ce cadre, et conformément aux engagements de SEM le Président de la République, il a été institué un Programme de service civil volontaire dénommé WATANOUNA doté d'un budget annuel de 10 millions MRU. Ce programme, qui intervient dans tous les secteurs d'activité par solidarité nationale, a déjà connu l'adhésion de plus de 10.000 jeunes dont 50% de filles.

- Sport

Les principales orientations dans ce domaine consistent à développer le sport professionnel, et de permettre à chaque citoyen de s'épanouir en pratiquant le sport qu'il souhaite en fonction de ses aptitudes. Pour ce faire, les réalisations se sont focalisées sur :

- L'élaboration des textes d'application de la loi n° 2016-029 relative au sport;
- L'élaboration, en cours, du cadre juridique régissant les académies afin de les professionnaliser davantage;
- La construction d'un stade aux normes internationales à Nouadhibou, d'un stade à Boghé et de quatre (4) stades de proximité à Barkéol, Maale, M'Bout et Monguel;
- La construction de quatre (4) maisons des jeunes ;
- La réhabilitation et l'équipement du Complexe olympique de



Nouakchott;

- La réhabilitation du stade feu Cheikha Ould Boidia ;
- La reconstruction du stade Ramdhane de Rosso :
- Le lancement des travaux de construction de stades au Ksar et à Sebkha;
- L'aménagement d'espaces jeunes à Akjoujt, El Mina et Ryad ainsi que le lancement des travaux de celui de la ville de Ouadane ;
- La construction d'une assiette sportive multifonctionnelle à Kiffa ;
- L'augmentation substantielle de la subvention allouée aux associations et clubs de jeunesse, qui est passée de moins de 2 millions MRU avant 2019 à 30 millions MRU en 2021, distribuée à 700 associations de jeunesse et de sport, sur l'ensemble du territoire national.
- L'octroi, pour la première fois en 2021, d'un appui financier à dix-sept (17) académies sportives ;
- L'organisation de la coupe d'Afrique des nations U20 en 2020;
- L'organisation de la coupe scolaire et l'institution d'une coupe de quartier.

Aussi, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation

Encadré 9 : réformes en cours pour un capital humain valorisé au service du développement

- Décret portant Politique nationale pharmaceutique (PNP)
- Finalisation de la mise en place de la composante urbaine de SAMU à Nouakchott
- Textes d'application du décret de mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel
- Textes d'application de la loi n° 2016-029 relative au sport
- Cadre juridique régissant les académies sportives

V - Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal de cet axe est de mettre en œuvre une politique volontariste efficace qui permettra à chaque mauritanien, sans distinction aucune, de pouvoir s'épanouir et d'accéder à une vie décente. A cet effet, les principales priorités sont :

- Valorisation du patrimoine culturel
- Mise en œuvre d'une politique volontariste pour résorber les disparités issues des discriminations sociales
- Promotion de l'autonomisation des femmes pour une participation active au développement
- Intégration socioprofessionnelle pour une pleine participation des handicapés

Pour concrétiser ces objectifs et priorités, le Gouvernement a entrepris d'importantes mesures visant à : atténuer les manifestations de marginalisation et de vulnérabilité, consolider la cohésion sociale, insérer les populations vulnérables dans la sphère productive et la gestion des affaires publiques, assurer l'égalité d'accès à l'emploi, aux opportunités d'investissement et aux services publics, permettre une participation active des jeunes et des femmes à l'effort de construction du développement national.

En plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation

Encadré 10 : réformes réalisées pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

Politique volontariste de résorption des disparités issues des discriminations sociales

- Révision de la loi sur les Associations et adoption des décrets d'application
- Création d'une Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion

Promotion de l'autonomisation des femmes pour une participation active au développement

- Mise en œuvre de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre et mise en place de cellules sectorielles genre dans certains départements ministériels
- Création d'un Observatoire national des droits des femmes et des filles (ONDFF)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de lutte contre les violences conjugales

Intégration socioprofessionnelle pour une pleine participation des handicapés

- Elaboration de la Stratégie Nationale de Promotion des personnes en situation d'handicap (PSH) 2022-2026

- Culture

Conscient que le patrimoine culturel dont dispose le pays est aujourd'hui un outil de développement et une source d'épanouissement pour tout mauritanien, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes en vue de sa valorisation et de son exploitation pour l'affermissement de notre identité nationale dans toute sa diversité. Ainsi, les principales activités initiées durant la période 2019-2022 au niveau de ce volet sont :

- L'adoption du décret et des textes d'application portant création d'un prix du Président de la République pour les beaux-arts, et la mise en place de la commission créée à cet effet;
- La réforme et la restructuration du Festival des Villes Anciennes (FVA), devenu désormais Festival des Cités du Patrimoine (FCP) avec l'introduction d'un Plan de Développement Multisectoriel (PDM); le premier PDM (1ère édition) a concerné la ville de Ouadane pour un coût global de 300 millions MRU;
- Le lancement de la préparation du Festival de la vallée, prévu au mois d'octobre prochain à Djéol (Gorgol);
- L'inscription de la Mahadra comme patrimoine islamique auprès de l'ISESCO :
- La préparation, en cours, du dossier de candidature de la Mahadra pour le patrimoine mondial de l'UNESCO;
- L'appui aux bibliothèques familiales dans les quatre (4) villes anciennes à travers la réhabilitation et l'octroi d'armoires pour la sauvegarde des manuscrits;
- La numérisation de plusieurs centaines de manuscrits et l'élaboration de guides de manuscrits dans plusieurs régions ;
- La création de l'Institut National des Arts (INA);
- La mise en place d'un Conseil National du Patrimoine (CNP);
- L'octroi d'une subvention de 2.000.000 MRU à 740 artistes musiciens affectés par la Covid-19.

- Plan – INSAF

Le pian ae soildarité nationale et d'équité – INSAF, élaboré et mis en œuvre à partir de 2022, vient compléter les efforts déjà engagés par les pouvoirs publics en matière de consolidation de l'unité nationale et de renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales. Les activités déjà réalisées dans ce cadre ont porté, en particulier sur :

• L'élaboration d'une note conceptuelle pour la mise en place au

niveau de 24 communes et communes pilotes, « d'un bureau communal de droit » comme lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations des personnes qui se sentent stigmatisées, maltraitées ou lésées dans leurs droits ;

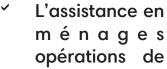
- L'affectation de médiateurs (Mouslih) compétents pour la conciliation, au niveau local et décentralisé dans le cadre du processus de mise en place de mécanismes territoriaux de règlement pré-juridictionnels des litiges;
- La tenue de registres au niveau du parquet pour le suivi des plaintes et des jugements de condamnations permettant la documentation et la publication des jugements relatifs aux atteintes à l'unité nationale;
- L'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de prendre l'initiative de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive ou de violence physique et verbale;
- L'élaboration de plans régionaux de lutte contre la discrimination ;
- Le début du processus de réactivation des scouts mauritaniens pour renforcer l'appartenance nationale et la citoyenneté;
- La création d'un mécanisme national de financement des fédérations et clubs sportifs et culturels, et d'un plan d'appui aux académies sportives et de développement des jeunes talents (17 académies ont été financées et 25 en cours);
- Le développement d'un système d'éducation et d'éthique citoyennes;
- L'élaboration de manuels spécifiques sur la culture citoyenne, édités pour le primaire ;
- La dématérialisation des services les plus utilisés par les citoyens.

- Politique de protection sociale

- La création d'une Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion a donné une véritable impulsion dans l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des moyens de production et du pouvoir d'achat des pauvres à travers la mise en œuvre d'importants programmes. C'est ainsi que plusieurs activités significatives ont été réalisées, dont:
 - L'élargissement du programme du cash transfert régulier qui a permis de couvrir plus de 98.236 ménages en 2022, pour un montant de 1.317.466.600 MRU, contre 30.000 ménages en 2019;

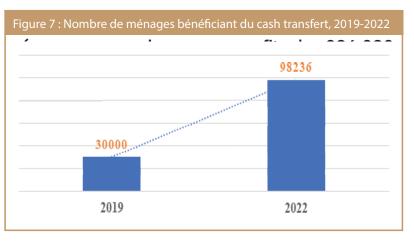
✓ L'augmentation du montant trimestriel de 1.500 MRU à 2.200

MRU par ménage;



L'assistance en m é n a g e s

La réalisationMRU au profitdu Parc

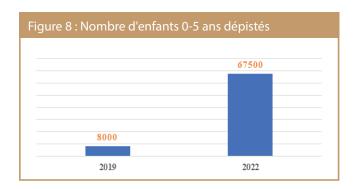


L'assistance à

1.000 ménages sinistrés par les inondations à Adel Bagrou en 2020 pour un montant de 2.250.000 MRU;

- L'assistance au profit de 1.195 ménages de gardiens déplacés de Tevragh Zeina et du Ksar pour un montant de 5.323.500 MRU;
- La réalisation d'un projet de développement intégré pour la localité d'Oudey Ehel Echeiheb (commune de Kenkoussa) pour un montant de 7.233.865 MRU;
- La réalisation d'un projet de développement intégré pour la localité de Daly Guemba (commune de Koumbi Saleh) pour un montant de 4.909.930 MRU;
- La réalisation d'un projet d'appui aux initiatives communautaires de base à Boghé pour un montant de 816.000 MRU ;
- Le financement d'une opération de vente de produits alimentaires de première nécessité pendant le mois de Ramadan au profit de 40.000 ménages au niveau de toutes les Moughataas de Nouakchott pour un montant global de 27.000.000 MRU (2020) et 24.000.000 MRU (2021);
- La mise en œuvre d'un projet des Stocks Alimentaires Villageois (SAVS) pour un coût de 2.623.640 MRU au Tagant et l'Adrar ;
- Le montage technico-financier d'un programme de construction de 10.000 logements sociaux, dont 500 ont déjà fait l'objet de signature de contrats de construction, et 1.432 autres ont fait l'objet de publication des dossiers d'appel d'offre.
- L'assistance sociale à 2.377 dialysés ;
- L'actualisation en cours de la Stratégie Nationale de Protection Sociale

- Dans le domaine du renforcement de la Lutte contre l'insécurité alimetaire, les activités réalisées ont concerné :
 - La distribution gratuite de vivres au profit de 210.000 ménages sur toute l'étendue du territoire ;
 - La distribution de cash Maouna au profit de 33.625 ménages sur toute l'étendue du territoire ;
 - L'assistance sociale exceptionnelle des sinistres et revenant du Mali, soit un total de 26.555 ménages ;
 - L'assistance sociale spéciale des populations de la bande frontalière avec le Mali, soit 19.403 ménages ;
 - L'approvisionnement de 1.754 points de vente en produits subventionnés (Blé, riz, sucre et huiles), soit un cumul de 3.980.000 bénéficiaires sur la période retenue;
 - L'ouverture de 500 nouveaux CRENAM contre 120 en 2019, permettant d'apporter une assistance nutritionnelle à 26.550 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes :
 - La promotion de l'offre de préscolarisation, qui a atteint 10,2% en 2022 contre 8,4% en 2019 ;
 - La mise en place d'un système de protection de 3.920 enfants en 2022 contre 487 en 2019 :
 - La prévention de la malnutrition des enfants 0-5 ans à l'aide d'un dépistage de 67.500 enfants contre 8 000 en 2019;



- La prise en charge de 18.000 malades indigents ;
- La mise en œuvre du programme de lutte contre la malnutrition infantile avec une prise en charge du besoin national pour la lutte contre la malnutrition de 75% en 2022, pour un coût total de 96.878.047 MRU durant les années 2021 et 2022;
- La mise en œuvre du programme d'assurance maladie universelle, dont le nombre de ménages assurés a atteint 88.263 en 2022, pour un montant de 370.704.600 MRU durant les années 2020 à 2022.
- En ce qui concerne la promotion de l'autonomisation des femmes, les

réalisations ont porté sur :

- L'octroi de financements au profit de 5.800 femmes sur les 6.000 prévues, et de plus de 500 filles sortantes du CFPF pour leur insertion:
- La mise en œuvre de projets (Projet Employabilité des Jeunes et le Projet Promotion de l'Entreprenariat des Femmes, Programme de financements pour l'autonomisation des femmes);
- L'appui à plus de 40.000 filles dans le cadre de projet SWEED (subventions scolaires, transport, cours de soutien et participation à des espaces sûrs);
- L'organisation de plusieurs formations au profit des femmes élues, en plus des campagnes de vulgarisation de modèles de femmes (Députée, commissaire de police, entrepreneure, etc.) et d'une campagne nationale, placée sous le Patronage de la Première Dame, sur la promotion de l'accès des femmes aux métiers de la sécurité et de la justice;
- La formation sur le tas et la dotation en équipements de production au profit de 3.000 femmes en milieu rural;
- L'extension des capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) avec quatorze (14) antennes dans la plupart des wilayas du pays avec une capacité annuelle d'accueil de plus de 1.200 places;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la mise en place de cellules sectorielles genre dans certains départements ministériels ;
- L'exploitation du sel de mer (Nouadhibou) et d'un complexe commercial à Nouakchott pour assurer l'insertion économique de 1.000 femmes.
- En matière de promotion du leadership féminin, les efforts ont été axés sur l'amélioration de l'accès des femmes aux fonctions et postes de responsabilité:
 - 21,43 % Ministres
 - 19,75 % Députées
 - 36,15% Conseillères municipales
 - 15,33% Présidentes de Conseils Régionaux
 - 98 femmes médecins généralistes et 34 femmes spécialistes
 - 23 femmes professeurs titulaires
 - √ 18 femmes officiers de police
 - Environ 180 femmes d'affaires

De plus, un Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDFF) a été créée en 2021, doté d'une ligne budgétaire de 6.000.000 MRU pour son fonctionnement.

- S'agissant du renforcement de la lutte contre les violences, les mesures ont porté sur :
 - L'adoption du projet de loi cadre de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de lutte contre les violences conjugales ;
 - La mise en place de dix (10) plateformes régionales multisectorielles de lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes.
- La volonté des pouvoirs publics est de prendre en charge la problématique des *personnes en situation d'handicap* dans toute ses dimensions. Dans contexte, les principales activités réalisées sont :
 - L'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion des Personnes en Situation d'Handicap 2022-2026, en étroite collaboration avec la FMANPSH. La FMANPSH est représentée au conseil multisectoriel de promotion des droits des personnes handicapées, et est associée à tous les niveaux d'élaboration, de mise en œuvre des stratégies et programmes qui concernent directement ou in directement la Personne en Situation d'Handicapé (PSH);
 - L'octroi de financement au profit de 1 488 AGR et aides techniques en 2022 contre 75 en 2019;
 - L'autonomisation économique de 300 personnes à travers un projet de fabrication par les PSH de moyens de transport et d'aides techniques (notamment les fauteuils roulants et les béquilles);
 - L'élaboration de la carte de la Personne Handicapée, et des centaines de personnes en situation d'handicap en sont déjà détenteurs;
 - La construction d'un local au profit de la FMANPH et la mise à sa disposition d'une subvention financière annuelle sur le budget Etat;
 - Le renforcement des capacités du Centre de Formation et de Protection Sociale (CFPS) des enfants en situation d'handicap, qui accueille annuellement plus 600 enfants dans des antennes (Nouakchott, Nouadhibou, Aleg et Dialy Guembe) avec une

- bourse octroyée à tous les enfants inscrits ;
- La création d'une Ecole Nationale pour l'Action Sociale (ENAS), en 2020, pour assurer la formation des enseignants pour les enfants handicapés. Deux cent (200) unités en travail social sont actuellement en formation dont 70 formateurs en signes braille (autisme et langue de signe).

En outre, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation

Encadré 11 : réformes en cours pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle même

- Stratégie nationale de protection sociale (SNPS)
- Création d'une banque de la famille
- Création d'une Télévision de la famille

VI - Conclusion

Globalement, le bilan des trois (3) premières années de mise en œuvre du Programme de SEM le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, fait ressortir que d'importantes avancées ont été enregistrées dans l'atteinte des objectifs de développement politique, économique et social.

Au-delà de la stabilisation du cadre macro-économique marquée par la reprise de la croissance, grâce aux mesures d'accompagnement et de riposte à la pandémie du Covid-19 adoptées par le Gouvernement; la réalisation d'un solde budgétaire excédentaire, la maitrise de la dette publique et la constitution d'un niveau confortable de réserves de change, l'analyse de la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY au cours de la période août 2019-juillet 2022 fait ressortir les principaux constats suivants:

- La promotion d'un Etat moderne au service du citoyen à travers l'apaisement de la scène politique nationale ainsi que la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, l'instauration d'une société solidaire dans un Etat de droit, la redynamisation et le renforcement des Institutions, le rapprochement de la justice des justiciables, la promotion des droits humains et des libertés ainsi que le rapprochement de l'administration des citoyens;
- Le développement d'une économie résiliente engagée vers le chemin de l'émergence grâce à la consolidation du cadre de la gouvernance économique et financière, au soutien à l'émergence de territoires viables pour stimuler le potentiel de développement de l'ensemble du territoire ; au regain d'activité des moteurs actuels de la croissance et au développement de nouveaux secteurs créateurs de richesse, au renforcement de l'accès à l'eau et à l'énergie en zones urbaine et rurale, à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la promotion du secteur privé et de l'investissement, et à la mise en œuvre d'un vaste programme de création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ;
- La valorisation du capital humain au service du développement par l'amélioration de la qualité des prestations des services sociaux de base, comme en témoignent les importantes réalisations enregistrées en matière d'éducation avec le lancement du chantier de l'école républicaine, d'offre de services de santé, grâce à l'intensifi-

cation de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques et le rapprochement de l'offre de service des populations les plus vulnérables, et d'épanouissement de la jeunesse par la construction/réhabilitation d'infrastructures sportives et de loisirs ainsi que l'appui aux structures (associations, clubs, académies ...);

Le renforcement de la cohésion et l'inclusion sociales, pour laquelle les efforts ont été essentiellement axés sur la valorisation du patrimoine culturel national, la mise en œuvre du Plan de solidarité nationale et d équité- INSAF, l'amélioration du bien-être des populations, en particulier les couches les plus vulnérables à travers notamment la poursuite et l'intensification des programmes de transfert monétaire, la lutte contre l'insécurité alimentaire dans toutes ses dimensions, la réalisation de plusieurs projets de développement intégré et d'appui aux initiatives communautaires de base, la mise en œuvre de programmes d'autonomisation des femmes, la mise en place d'un système de protection sociale, le lancement du programme d'assurance maladie universelle.

En dépit de ces importants acquis dans la mise en œuvre des engagements de son SEM le Président de la République, qui traduisent le lancement des fondements d'un pays résolument tourné vers l'émergence, il importe de poursuivre et d'intensifier les réformes et projets dans certains domaines prioritaires pour accélérer, de façon significative, le développement économique et social dont aspirent les mauritaniens.

